

6. Etude de la famille servile.

6.1. : Répartition des familles suivant le nombre d'enfants.

Les fins d'union nous étant pour l'essentiel inconnues, il n'est pas possible d'étudier la répartition des enfants dans les familles complètes. Pour ce qui concerne les familles achevées, le dépouillement des registres paroissiaux de baptêmes et sépultures des deux quartiers de Saint-Paul et Saint-Denis ayant été effectué jusqu'en 1770 inclus, on peut, considérant la durée moyenne des unions dans la population blanche du quartier de Saint-Paul³⁸⁵, tenir pour achevées les familles serviles fondées avant 1751. Ainsi la répartition correspondante aux tableaux 6.1 à 3, a été obtenue, pour Saint-Paul et Saint-Denis, à l'aide de toutes les fiches indiquant l'âge exact ou évalué des épouses depuis le début de l'enregistrement des mariages dans ces différents quartiers jusqu'en 1750 inclus. Ceci nous permet d'étudier la répartition des familles achevées suivant le nombre d'enfants et l'âge au mariage de la mère. Les figures 6.1 à 3 représentent cette répartition en pour mille.

A Saint-Paul et Saint-Denis, ces deux répartitions sont sensiblement identiques et l'on note une grande différence dans le comportement de la population servile et blanche. Dans ces deux paroisses, 56 % environ des 810 familles achevées ont entre zéro et un enfant, alors que chez les Blancs de Saint-Paul ces familles ne représentent que 23% des 565 familles observées au quartier de Saint-Paul. En ce qui concerne la répartition des enfants, le nombre moyen d'enfants est plus élevé à Saint-Paul qu'à Saint-Denis : 2,4 et 1,9 (2,2 pour l'ensemble des familles d'esclaves dans les deux quartiers). Il est, dans tous les cas, très inférieur à celui de 5,16 qui est le nombre moyen d'enfants par familles blanches à Saint-Paul. Si l'on considère, non plus seulement les familles achevées, mais l'ensemble des familles conjugales relevées et retrouvées (tableau 6.5 et figure 6.4), on voit bien les effets du temps et de l'esclavage marchand sur la famille servile. Dans les quarante premières années de la colonisation, au quartier de Saint-Paul, le nombre moyen d'enfants par famille d'andèves se maintient entre 4,3 et 4,8 enfants. Il est alors légèrement inférieur également à celui de 3,9 que Debien indique dans les familles serviles de la sucrerie La Rochefoucauld-Bayer, de l'Anse-à-l'âne à la Martinique³⁸⁶. Il diminue fortement par la suite et passe à 2,7-2,2 enfants par famille d'esclaves de 1710 à 1719, à Saint-Paul et Saint-Denis. L'épidémie de 1729 influe sur le nombre moyen d'enfants par familles : à la crise démographique qui touche le quartier Saint-Paul, répond, pendant une vingtaine d'années, une forte reprise

³⁸⁵ La durée moyenne des 565 unions enregistrées sur fiche MF. au sein de la population des Blancs de Saint-Paul, est de 20 ans, soit quelques 3,5 ans de plus qu'à Tourouvre. R. Bousquet. *Vie et mort...*, p. 165.

³⁸⁶ Dans cette habitation au sud-ouest de Fort-De-France, Debien a observé 54 familles d'où sont issus 211 enfants. Ces familles ne sont ni complètes ni achevées. L'auteur note que le nombre d'esclaves mariés était très grand dans cette plantation. De 1749 à 1778, l'effectif des esclaves de cette plantation était passé de 134 à 141, « mais non pas par progression naturelle, ajoute Debien, car il était monté à 172 têtes en 1764 ». G. Debien. *Les Esclaves aux Antilles Françaises (XVII^e - XVIII^e siècles)*, p. 349.

des mariages. On n'assiste pas pour autant à une forte reprise de la natalité, en raison sans doute de l'élévation de l'âge au premier mariage de la mère, le nombre moyen d'enfants par famille servile passe alors de 1,7 à 2,2-2,1. La suite ne peut être évaluée exactement sans un dépouillement des registres paroissiaux allant jusqu'à au moins 1789-1800. Il semble, cependant, si l'on considère la baisse régulière de la courbe dans les deux quartiers, que la caractéristique essentielle de la natalité de la famille conjugale servile bourbonnaise soit d'avoir peu d'enfants, « tant il est vrai, note Bernardin de Saint-Pierre, qu'il n'y a point de population sans liberté et propriété, et que l'injustice est mauvaise ménagère »³⁸⁷. C'est dans ce sens que les familles d'andèves que nous avons étudiées au XVII^e siècle et dans les vingt premières années du XVIII^e sont exceptionnelles. Les familles maternelles ne sont guère plus fécondes. L'observations de 1 074 familles maternelles relevées (tableau 6.6) dans les registres paroissiaux de baptêmes et sépultures du quartier Saint-Paul nous entraîne à conclure que ces dernières sont aussi peu fécondes que les familles conjugales³⁸⁸, puisque le nombre moyen d'enfants par famille maternelle est de 1,74 et que près de 62% de ces dernières n'ont que un enfant, et 20 % deux enfants.

Nombre d'enfants	Age de la mère au mariage									total famille	pour 1000	total enfants	pour 1000
	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50 et +				
0	8	41	33	31	21	15	7	3	1	160	325	0	0
1	9	22	30	21	14	2	5	2	0	105	213	105	88
2	7	22	12	8	5	1	0	0	0	55	112	110	92
3	6	15	10	10	4	1	1	0	0	47	96	141	118
4	4	15	11	5	3	0	1	0	0	39	79	156	131
5	3	5	5	5	0	0	0	0	0	18	37	90	76
6	1	7	8	4	1	0	0	0	0	21	43	126	106
7	3	3	3	1	0	0	0	0	0	10	20	70	59
8	1	2	4	2	0	0	0	0	0	9	18	72	60
9	1	2	3	1	0	0	0	0	0	7	14	63	53
10	1	2	1	0	0	0	0	0	0	4	8	40	34
11	0	3	2	0	0	0	0	0	0	5	10	55	46
12	1	2	1	0	0	0	0	0	0	4	8	48	40
13	1	2	0	0	0	0	0	0	0	3	6	39	33
14	3	0	0	0	0	0	0	0	0	3	6	42	35
15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
17	1	0	1	0	0	0	0	0	0	2	4	34	29
Nb.familles	50	143	124	88	48	19	14	5	1	492	1000		
Enfants	210	396	342	168	54	7	12	2	0			1191	1000
Moyenne	4,2	2,8	2,8	1,9	1,1	0,4	0,9	0,4	0			2,4	

Tableau 6-1 : Esclaves de Saint-Paul. Répartition des familles achevées suivant le nombre d'enfants et l'âge au mariage de l'épouse. 1667 à 1769.

³⁸⁷ Debien fait la même constatation pour la seconde moitié du XVIII^e siècle à Saint-Domingue et à la Martinique. Ibidem. p. 347 à 349. Bernardin de Saint-Pierre. *Voyage à l'île de France...*, p 121.

³⁸⁸ G. Debien tire la conclusion contraire de l'observation de 28 ménages non conjugaux de la sucrerie La Rochefoucauld dont « les plus larges de ces ménages non conjugaux ont quatre enfants. Baussa [un Arada] en a cinq, mais de deux femmes ». Ibidem. p. 349. G. Debien. « Destinées d'esclaves à la Martinique (1746-1778) ». *Bulletin de l'I. F. A. N.*, t. XXII, sér. B, n° 1-2, 1960, p. 48-49.

Nombre d'enfants	âge de la mère au mariage									total famille	pour 1000	total enfants	pour 1000
	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50 et +				
0	6	31	31	27	25	7	3	4		134	421	0	0
1	5	18	11	14	2	3	1	0		54	170	54	89
2	8	9	11	3	6	2	0	1		40	126	80	132
3		10	5	6	1	2	0	0		24	75	72	119
4		7	5	5	1	1	0	0		19	60	60	125
5		4	2	4	0	0	1	0		11	35	35	91
6	2	2	5	2	1	0	0	0		12	38	38	119
7	1	4	3	0	1	1	0	0		10	31	31	116
8	1	2	2	2	0	0	0	0		7	22	22	92
9	0	0	1	0	0	0	0	0		1	3	3	15
10	3	0	2	0	0	0	0	0		5	16	16	83
11	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0
12	1	0	0	0	0	0	0	0		1	3	3	20
Nb. familles	27	87	78	63	37	16	5	5	0	318	1000		
Enfants	90	170	174	106	34	24	6	2	0			606	1000
Moyenne	3,3	2	2,2	1,7	0,9	1,5	1,2	0,4				1,9	

Tableau 6-2 : Esclaves de Saint-Denis. Répartition des familles achevées suivant le nombre d'enfants et l'âge au mariage de l'épouse. 1699 à 1769.

Nombre d'enfants	Ages au mariage de l'épouse									Esclaves				Blancs de Saint-Paul ³⁸⁹	
	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50 et +	total famille	pour 1000	total enfants	pour 1000	familles p. 1000	enfants p. 1000
0	14	72	64	58	46	22	10	7	1	294	363	0	0	130	0
1	14	40	41	35	16	5	6	2	0	159	196	159	88	99	19
2	15	31	23	11	11	3	0	1	0	95	117	190	106	97	37
3	6	25	15	16	5	3	1	0	0	71	88	213	119	72	42
4	4	22	16	10	4	1	1	0	0	58	72	232	129	88	68
5	3	9	7	9	0	0	1	0	0	29	36	145	81	83	80
6	3	9	13	6	2	0	0	0	0	33	41	198	110	74	86
7	4	7	6	1	1	1	0	0	0	20	25	140	78	81	110
8	2	4	6	4	0	0	0	0	0	16	20	128	71	67	104
9	1	2	4	1	0	0	0	0	0	8	10	72	40	47	83
10	4	2	3	0	0	0	0	0	0	9	11	90	50	42	82
11	0	3	2	0	0	0	0	0	0	5	6	55	31	35	75
12	2	2	1	0	0	0	0	0	0	5	6	60	33	24	57
13	1	2	0	0	0	0	0	0	0	3	4	39	22	19	48
14	3	0	0	0	0	0	0	0	0	3	4	42	23	10	28
15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	46
16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	10
17	1	0	1	0	0	0	0	0	0	2	2	34	19	1	5
nb. famille	77	230	202	151	85	35	19	10	1	810	1000				
Enfants	300	566	516	274	88	31	18	4	0			1797	1000		
Moyenne	3,9	2,5	2,6	1,8	1	0,9	0,9	0,4	0			2,2			

Tableau 6-3 : Esclaves de Saint-Paul et Saint-Denis. Répartition des familles achevées suivant le nombre d'enfants et l'âge au mariage de l'épouse, 1667 à 1769.

³⁸⁹ R. Bousquet. *Vie et mort...*, tableau 64, p. 162.

Esclaves	Age de l'épouse au mariage						Nombre De familles	Nombre d'enfants
	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	tous âges		
Saint-Paul	4,2	2,8	2,8	1,9	1,1	2,4	492	1191
Saint-Denis	3,3	2	2,2	1,7	0,9	1,9	318	606
Ensemble	3,9	2,5	2,6	1,8	1	2,2	810	1797
Blancs ³⁹⁰	6,12	6,27	4,92	4,16	1,73	5,16	565	2920
Différences	2,2	3,77	2,32	2,36	0,73	2,96		
Tourouvre ³⁹¹		7,95	8,07	5,38	3,62	5,64		

Tableau 6-4 : Comparaison des populations blanche et servile. Nombre moyen d'enfants dans les familles achevées selon l'âge de l'épouse.

	1667	1690	1700	1710	1720	1730	1740	1750	1760	total
Saint-Paul	1669	1699	1709	1719	1729	1739	1749	1759	1769	période
Familles	17	21	27	58	167	376	239	253	172	1330
Enfants	75	91	129	155	279	814	513	393	162	2611
Moyenne	4,4	4,3	4,8	2,7	1,7	2,2	2,1	1,6	0,9	2
Saint-Denis										
Familles				27	78	163	168	197	181	822
Enfants				60	151	267	283	236	98	1119
Moyenne				2,2	1,9	1,6	1,7	1,2	0,5	1,4

Tableau 6-5 : Répartition des familles relevées et retrouvées, à Saint-Paul et Saint-Denis, par période, et moyenne des enfants par familles

nb. enfants	1	2	3	4	5	6	7	8	9	total
nb. de familles maternelles	664	220	94	39	30	16	5	5	1	1074
p. 1000	618	205	88	36	28	15	5	5	1	1000
nb. enfants	664	440	282	156	150	96	35	40	9	1872
p. 1000	355	235	151	83	80	51	19	21	5	1000

Tableau 6-6 : Saint-Paul. Répartition des familles maternelles serviles selon le nombre d'enfants.

³⁹⁰ Ibidem., tableau 64, p. 162.

³⁹¹ Calculs portant sur l'observation de 154 fiches de type M-1 et 869 enfants. H. Charbonneau. *Tourouvre...*, p. 136.

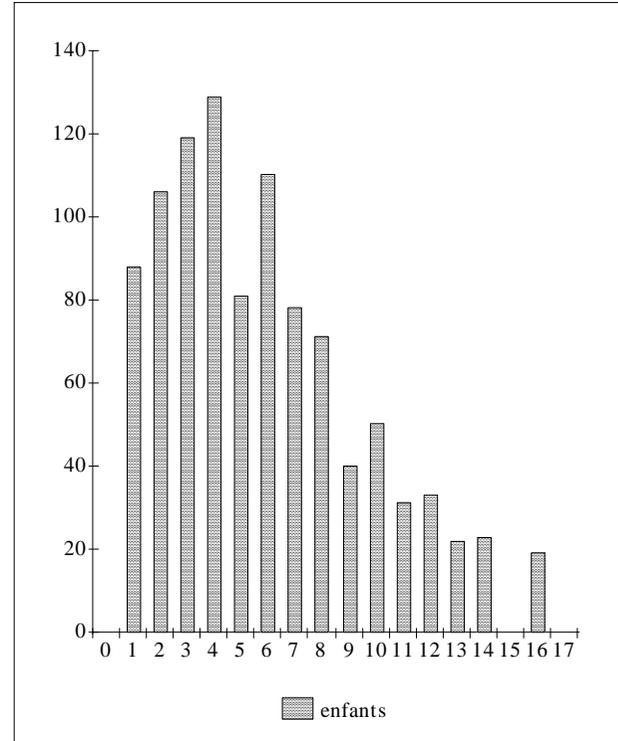
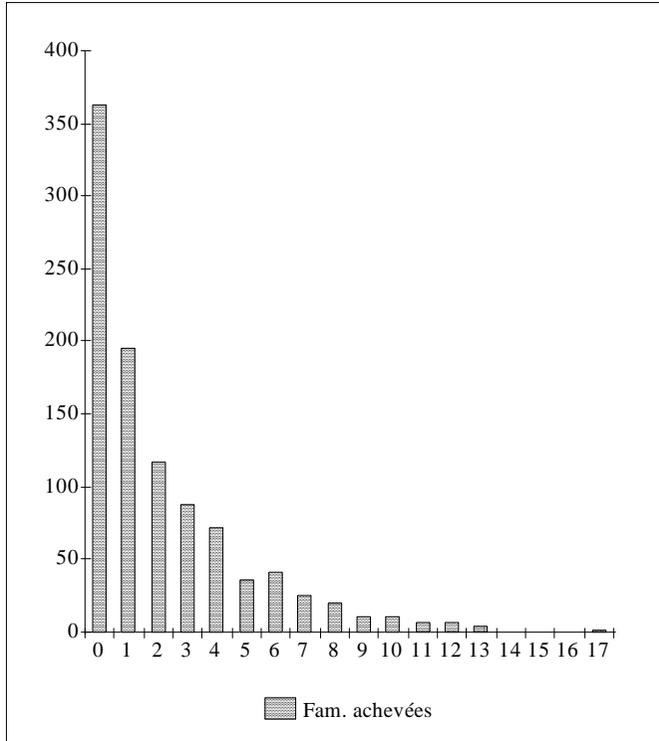


Figure 6-1 : Deux quartiers. Répartition des familles achevées et des enfants dans ces mêmes familles. 1667-1769.

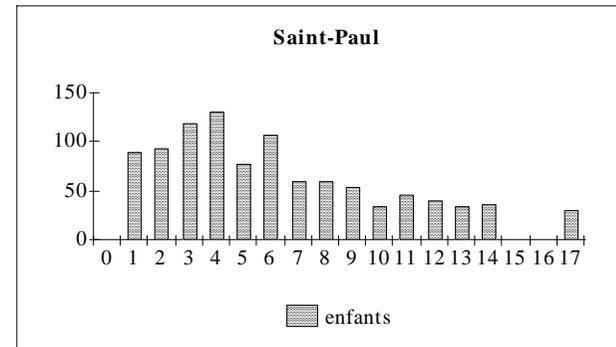
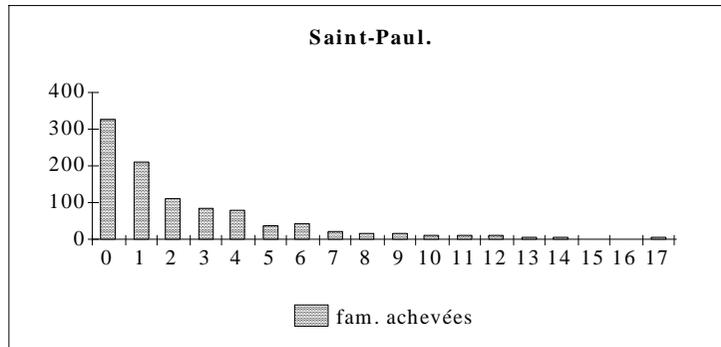


Figure 6-2 : Saint-Paul. Répartition des familles achevées et des enfants dans ces mêmes familles. 1667-1769.

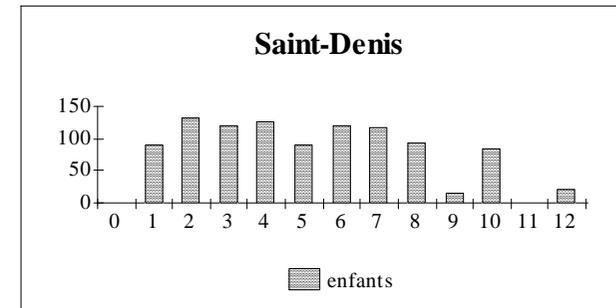
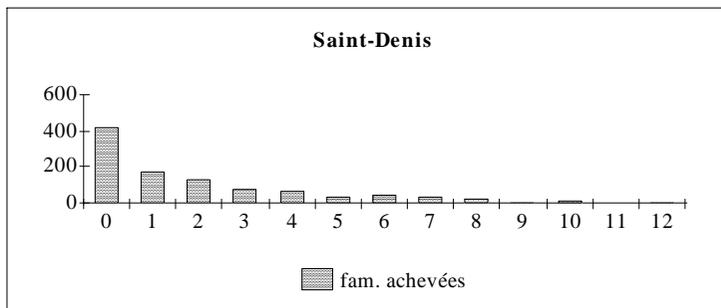


Figure 6-3 : Saint-Denis. Répartition des familles achevées et des enfants dans ces mêmes familles. 1667-1769.

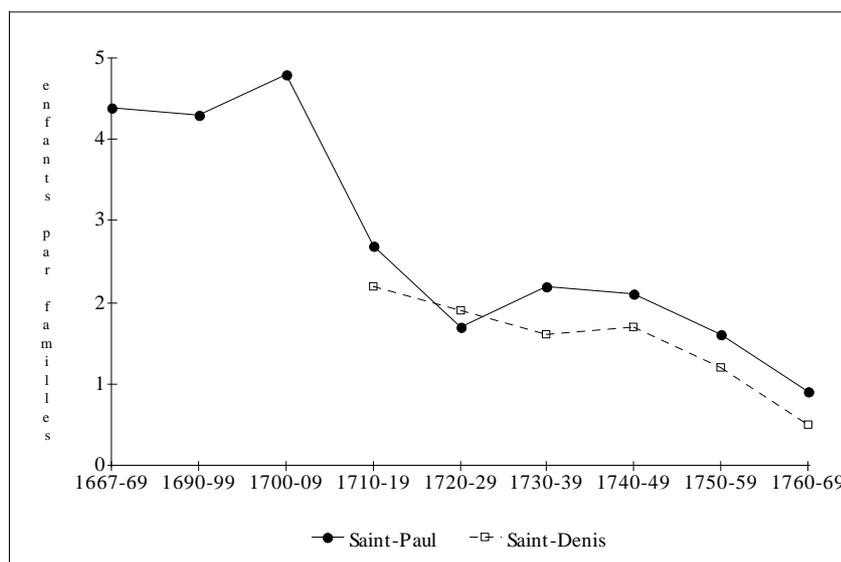


Figure 6-4 : Répartition du nombre moyen d'enfants par familles conjugales relevées et retrouvées, de 1667 à 1769.

Sous la régie de la Compagnie des Indes, des origines à 1749 (tableau 6.5), dans les quartiers de Saint-Paul et Saint-Denis, on compte à Bourbon, 2,1 enfants par femme esclave mariée (2 817/1 341), chiffre bien supérieur à celui, bien au-dessous du seuil de remplacement, de 0,8 enfant par femme esclave que les administrateurs Français relèvent en Afrique de l'Ouest (Sénégalie, Niger, Volta noire, populations Soninke, Maraka, Bambara, Macima, Malinke) de 1894 à 1911. A Mombasa au début du XX^e siècle, Strobel note que, non seulement le taux de fertilité des femmes mariées ou concubines était bas : 1,1, mais encore que le taux de nuptialité était faible. Harms souligne qu'au début du XIX^e siècle, la reproduction naturelle des esclaves dans les centres commerciaux du haut Zaïre n'était pas assurée. D'une enquête faite par des missionnaires en 1889, il ressortait qu'on comptait 0,24 enfant par femme adulte³⁹². A Bourbon, la comparaison des résultats enregistrés dans les deux

³⁹² Bourbon, Saint-Paul et Saint-Denis, de 1667 à 1749 : nombre de femmes observées 1 341, nombre d'enfants 2 817, soit 2,1 enfants par femme. Afrique de l'Ouest 1894 et 1911 : nombre de femmes observées 136 128, nombre d'enfants 112 045, soit 0,8 enfant par femme. Comme Meillassoux, Klein juge que les esclaves ne peuvent se reproduire eux-mêmes, tout en soulignant la difficulté d'obtenir une définition claire de ce que les sources étudiées appellent « enfant ». Il accorde cependant une confiance particulière aux statistiques tirées de l'observation des « rimaïbe » de Djenné, une population issue de la seconde génération d'esclaves Fulbe qui, clairement, n'ont pu se reproduire eux-mêmes (0,3 et 0,5 enfants par femme). Autres exemples dans ce qui est aujourd'hui le Sénégal et le Mali : au Sénégal : Tivaouane 1,0 ; Touba 1,1 ; Louga 0,7 ; sur le fleuve Sénégal : Matam 1,6, Podor 0,2, Bafoulabé (un gué) 0,5 ; au Niger : Bamako de 0,1 dans la zone Beledugu, à 1,2 dans les cantons Malinke, Djenné (Fulbe) 0,8, Bandiagara 0,4 enfant par femme. Martin

populations servile et blanche, joue constamment en faveur de la fertilité de la population blanche. Près de 2 enfants en moyenne séparent les familles fondées par des femmes mariées entre 10 et 14 ans, et une différence plus grande encore : 3,77 sépare les familles dont les mères se marient entre 15 et 19 ans, âge où ces mères indiennes, africaine et malgaches devraient, en principe, se montrer plus fécondes que leurs homologues européennes. Seules les femmes mariées des deux populations, entre 30 et 34 ans, ont un comportement approchant : moins d'un enfant de différence. Une chose est sûre : bien que De Lozier Bouvet en 1751 se plaise à souligner que l'île « est propre à la propagation, les femmes y sont fécondes, les enfants s'y élèvent facilement »³⁹³, si à Bourbon, les maîtres ont tenté d'unir leurs esclaves pour pallier les insuffisances d'une traite servile qu'ils ne contrôlaient pas³⁹⁴, à compter de la seconde moitié du XVIII^e siècle, ils ont éprouvé bien des désillusions, voire essuyé un échec, tant il est vrai que fertilité et servitude ne vont pas de pair. Cette situation est-elle due à la courte durée des unions serviles, à une fécondité amoindrie par des conditions de vie extrêmes, des travaux exténuants, une nourriture insuffisante et surtout déséquilibrée, aux maladies vénériennes ou à la pratique d'un contrôle des naissances par contraception, avortements ou infanticides à la naissance?

Les maladies vénériennes, comme la syphilis, ne se développaient qu'après quelques années d'incubation et n'affectaient généralement pas les femmes durant leurs plus fertiles années. Les propriétaires en redoutaient cependant les conséquences, au même titre que celles du mal caduc, l'épilepsie, et tentaient de s'en prémunir par des contrats de ventes portant une clause de nullité en cas de présence de ces maux³⁹⁵. L'insuffisance quantitative et qualitative de la

A. Klein. « Women in Slavery in the Western Sudan », p. 68-77, tableaux 5.1 à 5.3 et carte 5.1. Vers 1900, Strobel observe à Mombasa onze femmes esclaves mariées ou concubines, parmi lesquelles quatre n'ont pas d'enfants et les 7 qui restent 12. Il n'est pas certain, note-t-il par ailleurs, que les esclaves qui avaient des enfants aient été plus favorisées que celles qui n'en avaient pas. Margaret Strobel. « Slavery and Reproductive Labor in Mombasa », p. 120-121, tableau 7.2. L'enquête faite par les missionnaires de Tchumbiri en 1889, porte sur 384 adultes, soit 205 femmes (1,4 femme par homme) et 50 enfants. Robert Harms. « Sustaining the System : Trading Towns along the Middle Zaïre », p. 99, 105. Claude Meillassoux. « Female Slavery », p. 51-52. Le tout, in : C. Robertson and M. A. Klein. *Women and Slavery in Africa*. Portsmouth, N H, 1997, 380 pp. Des chiffres des recensements français cités plus hauts, Meillassoux infère que « la moyenne d'enfants par femme recensée est de 0,94, ce qui donnerait, conclut-il, un taux de reproduction inférieur à 0,5 ». Meillassoux. *Anthropologie de l'esclavage...*, chapitre III, Stérilité, p. 79-85.

³⁹³ CAOM. FM. C/3/10/16. *Saint-denis, novembre 1751, île de Bourbon. Lettre du Sieur de Lozier Bouvet au Garde des Sceaux, Contrôleur général.*

³⁹⁴ Ce n'est que le 27 juin 1741 que la compagnie autorise les habitants à traiter des noirs pour leur compte à Madagascar et au Mozambique ou à en acheter dans l'Inde. Voir : R. Bousquet. *Les esclaves et leurs maîtres à Bourbon (La Réunion), au temps de la Compagnie des Indes, 1665-1767*. Livre I. Avant cela, les habitants en manque de main d'oeuvre, sont obligés de supplier le gouverneur de leur en vendre. Par exemple François Grondin représente à Charanville « qu'il a une grande famille et qu'il commence à entrer dans l'âge, qu'il n'a pas des forces suffisantes pour cultiver ses terres pour la faire subsister, qu'il le supplie de vouloir lui céder un esclave [...] ». Ce que Charanville lui accorde d'autant plus volontiers, qu'il lui vend 360 livres, cet esclave acheté 300 livres, dix jours plus tôt, à Thomas Moloy, Anglais, resté à terre. ADR. C° 2791, f° 122 v° des 16 et 26 janvier 1710. Voir aussi le cas identique pour Pierre Pradeau. *Ibidem*, f° 127 r° et v°, du 10 mars 1710.

³⁹⁵ Voir le contrat de vente par Carpentras à Thomas Droman, d'une négresse avec son enfant de 7 mois environ : « Laquelle il garantit être à présent saine et en bonne santé, et sans aucuns maux vénériens, et ce dans un mois à compter d'aujourd'hui », contre un cheval rouge et une jument rouge. « Si la négresse venait à tomber malade du mal vénérien ou du mal caduc, le dit Jean-Baptiste Marin consent à la nullité du présent contrat ». CAOM., n° 157, Bernard Pierre. 29 mai 1732. *Vente de Noir, par Jean-Baptiste Marin, dit Carpentras, caporal de la garnison, Saint-Denis, à Thomas Droman.*

ration alimentaire pouvait affecter gravement le métabolisme des hormones femelles qui s'opère en grande partie dans les tissus adipeux³⁹⁶. La présence d'esclaves guérisseurs et empiriques étant confirmée à Bourbon, les techniques contraceptives devaient être probablement bien connues dans les habitations ; mais étaient-elles efficaces et pouvaient-elles être réellement et durablement utilisées dans un milieu aussi fragmenté et contrôlé ? Les techniques abortives, à base de décoctions d'écorces ou de racines, bien que plus simples à appliquer que les premières et ne pouvant être contrôlées ni par le mari ni par le propriétaire, n'étaient efficaces que durant les trois premiers mois de grossesse. Rappelons enfin que bien que les dispositions prises en 1728 concernant la déclaration des grossesses des négresses esclaves, tant filles que veuves, ne semblent pas avoir été très officiellement suivies, les Conseillers juges n'hésitent pas à sanctionner sévèrement la perte prématurée d'un fœtus. C'est ainsi que pour « avoir voulu jouir de force » de la nommée Nanon, esclave malgache, appartenant au Gouverneur et Président du Conseil Dumas, et avoir provoqué l'avortement d'un fœtus de plus de deux mois, le Conseil Supérieur de Bourbon condamne le nommé Jamets, dit Rochefort, menuisier au service de la Compagnie, « à être mandé en la chambre du conseil pour y être blâmé et en trente livres d'amende envers le Roi, [et] en un mois de cachot. Défenses lui sont faites de récidiver »³⁹⁷. En ce qui concerne les pratiques abortives, le docteur Morizot est formel : En 1838, sur une population de douze ou quinze mille âmes, il n'observe aucun avortement qu'on puisse rattacher à des moyens criminels : « *Les négresses sont bonnes mère, observe-t-il, et ne font usage d'aucun moyen abortif et quel intérêt auraient-elles à se faire avorter ? [...] Leur bonne conformation, le grand développement de leur bassin, la dilatation, la grande mollesse des parties charnues, tout concourt à rendre facile chez ces esclaves les accouchements auxquels préside presque toujours une vieille accoucheuse* ». Dès 1715, les autorités de l'île essaient pourtant de mettre un terme à ces pratiques dont elles n'ignorent pas l'existence. En 1726, Criais, le curé de Saint-Denis, procède à la sépulture « *d'un enfant formé au plus depuis trois mois dans le sein de sa mère qui l'a mis au monde par une fausse couche et qui l'a ondoyé elle-même, ayant remarqué en cet enfant des signes de vie certains* »³⁹⁸. En décembre 1736, à la suite de l'affaire Hébert/Phine, afin

³⁹⁶ On juge qu'une perte de 15% des graisses entraîne la stérilité de la femme. Ce qui pourrait expliquer la baisse des conceptions en période de disette et de Carême.

³⁹⁷ ADR. C° 2519, f° 26 r° et v°. Arrêt qui condamne le nommé Jamets, dit Rochefort, à être blâmé et en trente livres d'amende. Du 26 septembre 1733.

³⁹⁸ Des avortements fréquents peuvent en effet entraîner des sanctions pour l'esclave et la vente. L'infanticide à la naissance est plus difficile à prouver. Morizot (Dr.). *Considérations historiques et médicales sur l'état de l'esclavage à l'île Bourbon*, p. 21. Cet enfant issu d'un avortement spontané est signalé « enfant du sieur Grondin père ». Criais n'a pas noté le nom de la mère. ADR. GG. 25, Saint-Denis, f° 35 v°. Comme Carpeau du Saussay qui trouve « inconcevable » « la facilité avec laquelle [...] accouchent » les Malgaches, Labat souligne la manière dont, en Guinée, les femmes « mettent paisiblement leurs enfants au monde » et les élèvent. Carpeau du Saussay. *Voyage de Madagascar...*, p. 253. J.-Bpt. Labat. *Voyage du Chevalier Desmarchais...*, t. 1, p. 319-320. Pour les différents raisons pour lesquelles les esclaves du Moyen et Haut Zaïre ne se reproduisaient pas naturellement, voir : Robert Harms. « Sustaining the System : Trading Towns along the Middle Zaïre », p. 105-107. In : C. Robertson and M. A. Klein. *Women and Slavery in Africa*. Portsmouth, N H, 1997, 380 pp. Pour Jean-Michel Deveau, le vocabulaire botanique réunionnais ouvre « de larges fenêtres sur la résistance des esclaves [...] ». Le bois de quivi, qui donne du lait, ajoute-t-il, n'est autre

d'éviter le renouvellement de cette sorte de « crime », le conseil ordonne l'exécution de l'Edit du Roi Henry II, du mois de février 1556 et la déclaration du 25 février 1728³⁹⁹.

Comme l'affirme le préambule de l'Edit et l'attestent ses mesures d'application, c'est bien l'infanticide à la naissance plus que l'avortement que cherchent à éradiquer le pouvoir central comme l'Eglise. Tous deux sont d'autant plus démunis devant ces pratiques, que les juges ne peuvent que difficilement établir la culpabilité de l'accusée, c'est pourquoi l'Edit d'Henry II, laisse à cette dernière le soin de prouver son innocence comme de veiller à se prémunir contre toute accusation. C'est que, en chrétienté, priver par infanticide à la naissance, une âme de baptême et de sépulture chrétienne, c'est priver un être humain du salut éternel et de la résurrection, alors que le meurtre ordinaire ne fait, lui, qu'avancer l'heure du trépas inévitable. Un des moyens de l'infanticide devait être l'oppression et la suffocation d'enfant. Le nouveau né que la mère couchait auprès d'elle était étouffé durant son sommeil. Cela passait le plus souvent pour un infanticide involontaire. En raison sans doute du plus grand danger qu'elle représente pour ses auteurs, l'exposition ou l'abandon d'enfants, pratique dont nous avons souligné la rareté chez les Blancs de Saint-Paul, malgré l'importante présence de mères et de couples malgaches esclaves, n'est jamais évoqué par nos sources⁴⁰⁰.

Mesurée à la fréquence des dispositions prises par le législateur visant à l'empêcher, la pratique par les filles et veuves blanches ou esclaves, de l'infanticide à la naissance semble certaine, bien qu'elle n'apparaisse pas dans

qu'une plante abortive, utilisée par les femmes dont la volontaire stérilité représentait la plus élémentaire des résistances au maître ». Jean-Michel Deveau. « La traite négrière, problèmes et débats », p. 7-16. *Revue historique des Mascareignes. Contribution à l'histoire de l'esclavage*, AHIOI, 2^e année, n°2, 2000.

³⁹⁹ Le Conseil a pris le soin de joindre au Jugement une copie de l'Edit du Roi Henry II, du mois de février 1556 « sur les femmes et filles grosses et les enfants morts nés ». Cet Edit du Roi Henry II était destiné à être lu et publié de trois mois en trois mois, par tous les curés et vicaires du Royaume, aux prônes des messes paroissiales. Du fait de « la licence et du dérèglement des mœurs qui ont fait de continuel progrès », le Parlement de Paris en renouvelle l'exécution, par Arrêt du 19 mars 1698. Or l'Edit antérieurement pris par Louis XIV, du mois d'avril 1665, concernant la juridiction ecclésiastique, fait que certains curés se croient autorisés à cesser la publication des actes de Justice. Cela amène le Roi, le 25 février 1728, à ordonner à nouveau la publication, de trois mois en trois mois, par tous les curés et vicaires, aux prônes des messes paroissiales, de l'Edit du Roi Henry II, de février 1556. Neuf ans plus tard, le 25 mai 1737, l'affaire Charles Hébert est l'occasion pour le Conseil Supérieur de rappeler aux deux populations blanche et servile de Bourbon, l'article 5 des Lettres Patentes de 1723 et les deux Edits évoqués ci-dessus. ADR. C° 2538. *Extrait du greffe du Conseil Supérieur de l'île : « Arrêt du Conseil Supérieur de l'île de Bourbon du 25 mai 1737, rendu à la requête du procureur général du Roi... »*. On trouvera en annexe IX, la transcription partielle de l'Edit d'Henry II.

⁴⁰⁰ « L'avortement est considéré comme un homicide d'autant plus horrible qu'il prive une âme innocente du baptême et du salut éternel ». A ces mesures répressives de l'infanticide à la naissance, l'Eglise ajouta des mesures préventives. L'évêque d'Arras en 1687, fit défense sous peine d'excommunication « à tous pères, mères, nourrices [...] de coucher les enfants avec eux dans un même lit, jusqu'à ce qu'ils aient un an complet et achevé [...] ». En 1789, le rituel de l'évêque de Langres portait que « [...] nous recommandons à tous les curés [...] d'avertir les mères et nourrices du danger qu'elles courent et du péché qu'elles commettent quand elles font coucher les enfants dans leur lit avant l'âge de deux ans ». J. L. Flandrin. « L'attitude à l'égard du petit enfant et les conduites sexuelles dans la civilisation occidentale ». In : *Annales de Démographie Historique, « enfants et société »*. Ouvrage publié avec le concours du C.N.R.S., Mouton, 1973, p. 162-63 ; 166-67. Pour la pratique de l'exposition d'enfants nouveau-nés à Madagascar, voir Supra, chapitre 5.3 : Les relations pré-nuptiales, le mariage, l'adultère, la condition de l'enfant dans la civilisation traditionnelle malgache. Pour les cinq enfants trouvés au quartier Saint-Paul des origines à 1810, voir. R. Bousquet. *Vie et mort des Blancs de Saint-Paul...*, Annexe XVI, p. 35.

les registres paroissiaux de l'île, à moins qu'elle ne soit contenue dans les « ondoyés décédés », dont la proportion, nous l'avons vu, ne dépasse pas pourtant les 3% des baptêmes d'esclaves créoles. Faisant suite à l'affaire Hébert, l'enregistrement, en juin 1737, par le greffe du Conseil Supérieur de Bourbon, de la déclaration du Roi d'avril 1736, touchant la forme à respecter dans la tenue des registres de baptêmes, mariages et sépultures, nous fait pencher pour cette dernière hypothèse. Après que l'article 4 eut rappelé la nécessité de faire figurer sur l'acte de baptême : le jour de la naissance, les noms du père et de la mère, du parrain et de la marraine ainsi que les signatures, sur « les deux registres », de celui qui a administré le sacrement comme du père, s'il est présent, et des parrain et marraine en n'omettant pas de mentionner ceux qui ne savent ni lire ni écrire, l'article 5 portait que « *Lorsqu'un enfant aura été ondoyé en cas de nécessité ou par permission de l'évêque et que l'ondoisement aura été fait par le curé, vicaire ou desservant, ils seront tenus d'en inscrire l'acte incontinent sur les dits registres, et si l'enfant a été ondoyé par la sage-femme ou autre, celui ou celle qui l'aura ondoyé sera tenu, à peine de dix livres d'amende [...] et de plus grande peine en cas de récidive, d'en avertir sur le champ les dits curés [...], à l'effet d'inscrire l'acte sur les dits registres [...]* »⁴⁰¹.

Cependant, la réitération de ces mesures dissuasives, l'insistance mise par les autorités à en ordonner la publication de trois mois en trois mois, sont le signe d'une répression sociale de la sexualité qui pousse les filles nubiles des deux populations blanche et servile à l'avortement et/ou à l'infanticide à la naissance. La société bourbonnaise éprouve de grandes difficultés à venir à bout de ces pratiques : ni les mesures répressives, ni les mesures préventives, comme la déclaration de grossesse exigée depuis au moins 1715⁴⁰², des filles et des veuves des populations blanche et servile, ne semblent à même de les limiter.

6.2. : Durée du mariage à la dernière naissance.

Les recherches ont été entreprises, de 1670 à 1760, à partir des familles dont la date du mariage et l'âge de la mère sont connus. Les dépouillements ayant été effectués jusqu'en 1769, on peut considérer ces familles comme achevées. Il faut cependant préciser à nouveau : premièrement, que l'âge au mariage de la mère est dans de nombreux cas évalué à partir des différentes sources observées : registres paroissiaux, recensements, inventaires, partages, contrats

⁴⁰¹ ADR. C° 2520, f° 19 v° à 26 r°. *Déclaration du Roi touchant la forme de tenir les registres de baptêmes, mariages, sépultures..., donnée à Versailles le 9 avril 1736, faisant suite à l'ordonnance royale concernant les testaments donnée à Versailles, en août 1735... Enregistré au greffe du Conseil Supérieur de Bourbon, le 12 juin 1737.*

⁴⁰² ADR. C° 2792, f° 177 r°. *Ordonnance du Conseil Supérieur en date du 20 février 1715, article 6.*
C'est pourquoi les témoins ou les acteurs des ondoisements sont toujours indiqués sur les actes de baptême ou de sépulture. Cf. : baptême d'un enfant d'une négresse païenne, esclave de la veuve Bernardin : « cet enfant avait été ondoyé à la maison en venant au monde, par celle qui faisait fonction de sage-femme ». ADR. GG. 15, Saint-Paul, n° 341.

de mariages ; deuxièmement, que les familles observées ne sont pas toutes complètes, toutes les mères n'ayant pas, sûrement, atteint 45 ans en état de mariage⁴⁰³.

Population	Période	Age au mariage de la mère						Total des		Durée moyenne
		10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	familles	durées	
Saint-Paul	1670-1720	16,35	10,47	7,52	7,55	6,8		70	750	10,7
Saint-Paul	1670-1735	12,68	9,75	9	5,86	4,94	1	205	1842	8,99
Saint-Paul	1736-1767	13,12	10,87	6,61	7,43	7	6,6	141	1183	8,39
Saint-Denis	1699-1735	11,7	7,85	7,91	9,1	6,4	11	78	666	8,54
Saint-Denis	1736-1767-	12,23	9,14	7,73	6,2	7,66	2,6	94	777	8,27
Ensemble	1670-1720	14,88	9,04	7,74	7,55	6,8	11	93	929	9,99
Ensemble	1670-1735	12,5	9,2	8,7	6,8	5,3	5	283	2508	8,9
Ensemble	1670-1767	12,49	9,6	7,84	6,92	6,11	4,73	518	4468	8,63
Blancs de Saint-Paul	1700-1769	21,7	21,8	14,5	14,1	7		192	2569	17,5
Tourouvre	1670-1770		20,6	17,6	12,8	8,3	4,1	139		13,6

Tableau 6-7 : Esclaves de Bourbon. Durée de mariage à la dernière naissance, suivant l'âge au mariage de la femme, aux quartiers de Saint-Paul et Saint-Denis.

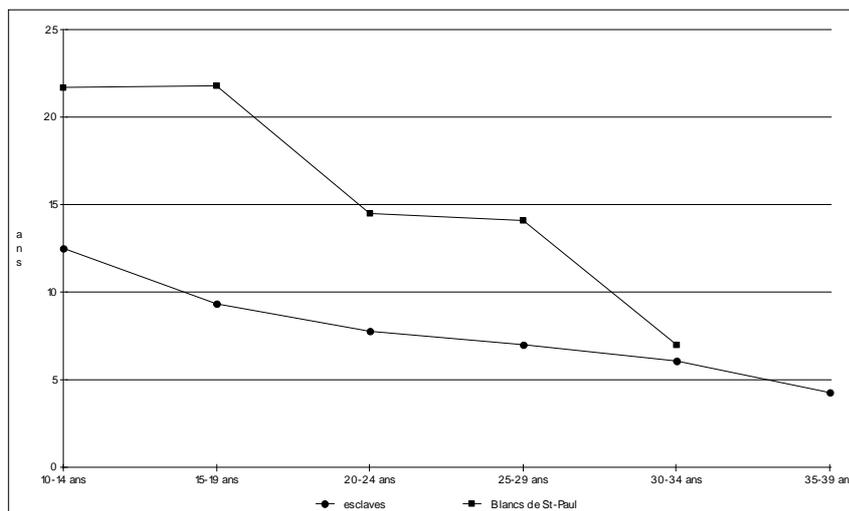


Figure 6-5 : Population servile de Saint-Paul et Saint-Denis. Durée du mariage à la dernière naissance.

⁴⁰³ On a utilisé les fiches M à l'exception des fiches MO3 dont l'âge au mariage de la mère n'a pu être retrouvé ou évalué. Quelques fiches EO2 ont été cependant utilisées, lorsque la date de baptême des deux (ou de l'un des deux) époux esclaves de traite, généralement suivi d'une naissance entre 0 et 18 mois de ce baptême, indiquait un mariage de néophyte non relevé. En démographie historique, une famille est dite complète, lorsque la mère atteint 45 ans en état de mariage.

Pour 205 femmes mariées avant 40 ans, de 1670 à 1735 (tableau 6.7), au quartier de Saint-Paul, la durée du mariage à la dernière naissance n'atteignait que 9 ans environ. Encore que, dans ce quartier, le temps de constitution de la famille servile a diminué à compter de 1720, pour passer de près de 11 à 8,39 ans.

Sur l'ensemble de notre période d'étude, l'observation porte sur 518 femmes mariées avant 40 ans dont la durée du mariage à la dernière naissance est de 8,63 ans, soit deux fois moins que la durée du mariage à la dernière naissance des blanches de Saint-Paul qui est de 17,5 ans⁴⁰⁴. On comprend alors mieux pourquoi la famille servile était de si faible dimension.

Dans les deux quartiers étudiés (fig. 6.5), la distribution du temps d'édification de la famille servile est très dispersée et déclinante pour les femmes mariées avant 35 ans. Plus l'âge au mariage des femmes est précoce, plus les différences de comportement sont grandes entre les deux populations de Bourbon. Ces différences s'estompent nettement chez les femmes mariées à 30-34 ans. Les familles serviles dont les mères se sont mariées entre 15 et 34 ans, se constituent en deux fois moins de temps que celles de Blancs de Saint-Paul, ce qui explique pourquoi, tous âges au mariage confondus, les secondes ont en moyenne 5,16 enfants par familles, les premières 2,2.

6.3. : Age de la mère à la dernière naissance.

Se pose ici, un problème d'interprétation des données. Si l'on considère que, compte tenu de l'ignorance des fins d'unions connues, l'âge de la mère à la dernière naissance, peut aussi être celui de son décès, alors, la rupture précoce des unions par la mort de l'un des conjoints, principalement de la mère, peut-être l'une des explications de la faible descendance des familles serviles. Si par contre, on observe que la plupart des mères survivent à la naissance de leur dernier enfant, alors les résultats obtenus peuvent faire apparaître un comportement de population malthusienne.

Or, de 1687 à 1720, à Saint-Paul, soixante et une des soixante dix fiches utilisées (87,14 %) signalent une présence de la mère postérieure à la dernière naissance. De 1721 à 1735, soixante-dix-neuf des cent trente-cinq fiches utilisées (58,51%) font de même. Cette différence résultant aussi bien de la crise démographique de 1729, que de l'absence des dénombrements concernant les esclaves des habitations des quartiers sous le vent, passé 1735. Au total, de 1670 à 1735, près de 63 % des mères survivent à la naissance de leur dernier enfant. Ce qui nous permet de conclure que pour cette période, la rupture précoce des unions serviles consécutive à la mort de la mère à la dernière

⁴⁰⁴ Au sujet de l'existence ou de l'inexistence de mariages stables, dans le Bas-Maingory, au début du XX^e ou au XIX^e siècles, Ottino indique que la question doit être résolue par la négative, non seulement, pour les esclaves makoas dont les maîtres ne reconnaissaient pas les unions, mais encore pour les libres dont les filiations sont retracées la plupart du temps au travers des femmes, en raison de l'incertitude des naissances consécutives à l'instabilité et à la multiplication des unions. P. Ottino. *Les champs de l'ancestralité à Madagascar...*, p. 478. R. Bousquet. *Vie et mort des Blancs de Saint-Paul...*, tab. 69 et 70, pp. 176, 178.

naissance, ne peut à elle seule expliquer la faible descendance des familles serviles.

Ce qui précède, explique pourquoi l'analyse la plus fiable porte principalement sur la période 1670-1735, les distributions concernant le reste de notre période d'étude jusqu'en 1767, qu'elles intéressent la durée du mariage ou l'âge de la mère à la dernière naissance, devant être considérées avec prudence.

L'âge moyen des mères esclaves à la dernière naissance, à Saint-Paul comme à Saint-Denis (tableau 6.8), quelle que soit l'époque, au temps de la Compagnie des Indes, est compris entre 29,4 et 30,4 ans, soit près de 9 ans de moins que celui des blanches. Ce qui fait que, compte tenu de l'âge moyen au mariage des mères esclaves : 23,8 ans de 1667 à 1769⁴⁰⁵, les femmes esclaves seraient fécondes, en moyenne, durant 5,6 et 6,6 ans, contre 19,69 ans, chez les blanches de Saint-Paul⁴⁰⁶, ce qui, jusqu'en 1735 au moins, explique la faible descendance des familles serviles.

Population	Période	Age au mariage de la mère						Total des		Age moyen
		10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	familles	âges	
Saint-Paul	1670-1720	29,35	27,65	30	34	39,6		70	2131	30,4
Saint-Paul	1670-1735	26,06	26,33	31,02	32,76	37,31	37,33	205	6037	29,4
Saint-Paul	1736-1767	26,87	26,6	27,88	33,5	38	43,6	141	4290	30,4
Saint-Denis	1699-1735	24,2	25,51	30	36,33	38,6	46,5	78	2313	29,7
Saint-Denis	1736-1767-	25,3	26,17	30,19	33,53	39,83	39,8	94	2814	29,9
Ensemble	1670-1720	27,96	26,46	30,11	34	39,6	46	93	2750	29,6
Ensemble	1670-1735	25,6	26,1	30,7	33,8	37,6	41	283	8350	29,5
Ensemble	1670-1767	25,72	26,72	29,71	33,65	38,08	41,47	518	15454	29,8
Blancs de Saint-Paul	1700-1769	35,8	39,6	36,19	39,9	41,6		147	5703	38,8
Tourouvre	1670-1770		38,4	40,2	40			101		39,8

Tableau 6-8 : Age de la mère à la dernière naissance, suivant l'âge au mariage de l'épouse.

Normalement, si aucune limitation des naissance n'est pratiquée, l'âge de la mère à la dernière maternité doit être indépendant de l'âge de la mère au mariage et donc pratiquement fixe, quel que soit cet âge. C'est le cas des Tourouvraïnes dont l'âge à la dernière naissance est en moyenne élevé. Par contre, s'il existe un régime de limitation volontaire des naissances, l'âge de la mère à la dernière naissance a tendance à s'abaisser d'autant plus que le mariage est précoce.

L'examen du comportement de la population servile (fig. 6.6) correspond à cette deuxième proposition : l'âge de la mère à la dernière naissance est fortement dépendant de l'âge au mariage. Il est d'autant plus bas que ce dernier est précoce. Comme pour la durée du mariage à la dernière naissance, nous retrouvons chez les deux populations de femmes mariées à 30 ans et plus, un comportement relativement identique : les femmes esclaves de ce groupe d'âge ont leur dernier enfant à 38 et 41,47 ans, et les blanches à 41,6 ans. Bien que

⁴⁰⁵ Voir supra : Age des époux au premier mariage.

⁴⁰⁶ R. Bousquet. *Vie et mort des Blancs de Saint-Paul...*, tab. 44, p. 127 et 70, p. 178.

nos observations soient certainement perturbées par des ruptures d'unions inconnues, il semble que nous puissions conclure de ce qui précède, et en particulier du comportement des femmes esclaves dans les deux quartiers en 1670-1720, que la population servile dans laquelle les couples malgaches sont majoritaires et les femmes malgaches, dans tous les cas préférées, jusqu'en 1740-49, aux femmes des autres ethnies⁴⁰⁷, limite volontairement ses naissances. Nous n'avons pas de renseignements sur les moyens utilisés par les couples en matière de contraception. Le Coïtus interruptus devait ici jouer son rôle. Il ne faudrait pas non plus négliger les infanticides à la naissance, et les talents des sages-femmes, des sorciers guérisseurs africains, indiens, malgaches particulièrement, évoqués dans certaines affaires criminelles.

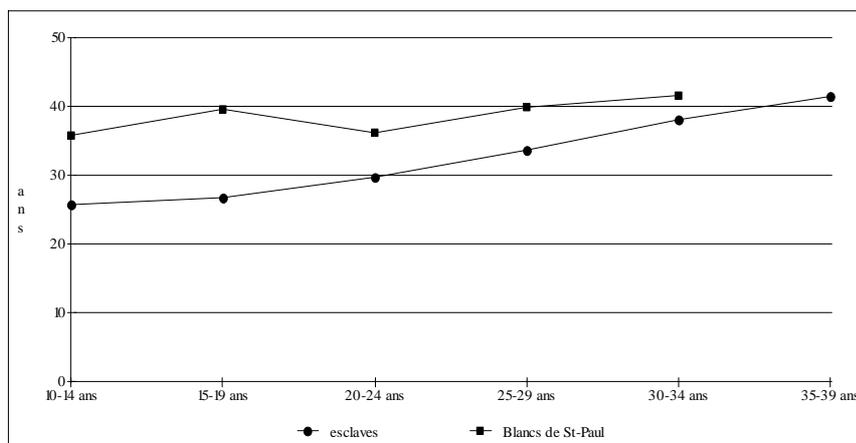


Figure 6-6 : Population servile de Saint-Paul et Saint-Denis. Age au mariage de la mère à la dernière naissance.

Ainsi à côté de femmes esclaves procréant normalement, d'autres, nombreuses, limitaient le nombre de leurs enfants, non pour adopter un comportement prémalthusien, mais parce que, sans doute, elles avaient été mariées contre leur gré et, plus sûrement, par refus d'alourdir plus encore leur existence avec des enfants qui ne leur apporteraient aucun privilège, par refus de faire des esclaves, de la même manière qu'à la fin du XVIII^e siècle, en Normandie, « *la crainte de faire des gueux* », expliquait le développement des pratiques contraceptives⁴⁰⁸.

⁴⁰⁷ Voir supra : chapitre 5.3 : Les relations pré-nuptiales, le mariage, l'adultère, la condition de l'enfant dans la civilisation traditionnelle malgache, ainsi que : chapitre 5.10 : Les origines des esclaves mariés.

⁴⁰⁸ M. Maestri. *L'esclavage au Brésil*, Karthala, 1991, p. 103. A la fin du XVIII^e siècle, près de la moitié des couples étaient devenus peu ou prou malthusiens, note Ganiage, « C'est sans doute le P. Féline qui fournit la meilleure explication du phénomène, poursuit-il, lorsqu'il évoque « la crainte de faire des gueux », « Le grand nombre des enfants joint à la médiocrité de la fortune ». P. Féline. *Catéchisme des gens mariés*. Ouvrage paru en 1782, qui dénonçait les pratiques contraceptives en Normandie. Cité par J. Ganiage. *Le Beauvaisis au XVIII^e siècle. La Campagne*. Travaux et Documents. Cahier n° 121. INED., PUF., CNRS.,

6.4. : L'espace des naissances.

Pour étudier l'espace des naissances, on a utilisé les fiches de familles courant de 1670 à 1750, dont la date de mariage est connue et dont la famille peut-être considérée comme achevée, toutes naissances confondues.

6.4.1. : Les conceptions prénuptiales.

La fréquence des conceptions prénuptiales est étudiée à l'aide de l'intervalle protogénésique compris entre 0 et 7 mois. La distribution apparaît comme au tableau ci-dessous (tableau 6.9) :

Les conceptions prénuptiales représentent 18% environ des premières naissances, contre 8,60% pour la population des Blancs de Saint-Paul à la même époque (une sur 11,6). A Bourbon, deux esclaves sur onze étaient déjà enceintes au moment de leur mariage.

Période 1670-1760.	âge au mariage de la mère						total
	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35 +	
Deux quartiers : 0 à 7 mois.	3	22	29	20	5	3	82
Total naissances.	61	147	126	74	32	11	451
Proportion %.	4,9	15	23	27	15,6	27,3	18,18
Blanc de Saint-Paul, proportion, 1700-1769 ⁴⁰⁹ .		6,89	15,15	6,66	19,04		8,60

Tableau 6-9 : proportion des conceptions prénuptiales parmi les esclaves de Saint-Paul et Saint-Denis, de 1670 à 1750.

Au total, chez les femmes de 15 à 24 ans au mariage, on constate une forte progression de la proportion des conceptions prénuptiales dans les populations blanche et servile de Bourbon. Elle varie fortement en fonction de l'âge au mariage de la mère : faible aux plus jeunes âges en raison de la moindre fécondabilité des adolescentes, elle est plus élevée (27%) chez les femmes esclaves mariées de 25 à 29 ans qui font preuve d'une plus grande liberté de comportement. Comme l'âge moyen au premier mariage de ces dernières est supérieur à celui des blanches, respectivement 23,8 pour 20,37 ans⁴¹⁰, le net fléchissement des conceptions prénuptiales qui caractérise le comportement des

1988, p. 184, note 28, p. 184. Romaniuk a montré que les femmes Zaïroises mariées contre leur gré présentaient un plus fort taux d'avortement que celles qui avaient consenti au mariage. Par ailleurs il note que les avortements étaient plus fréquents dans les sociétés patrilinéaires, parce que les femmes étaient moins tentées d'y élever des enfants qui seraient contrôlés par un autre lignage. A. Romaniuk. *La fécondité des populations congolaises*. Paris, 1967, p. 288-89. Cité par R. Harms. « Sustaining The System : The Middle Zaïre. p. 107.

⁴⁰⁹ R. Bousquet. *Vie et mort...*, tableaux p. 180, 181.

⁴¹⁰ Voir supra : l'âge moyen au premier mariage des femmes esclaves, et R. Bousquet. *Vie et mort...*, tab. 44, p. 127.

blanches de 25-29 ans au mariage, se retrouve décalé chez les femmes esclaves mariées à 30-34 ans (fig. 6.7).

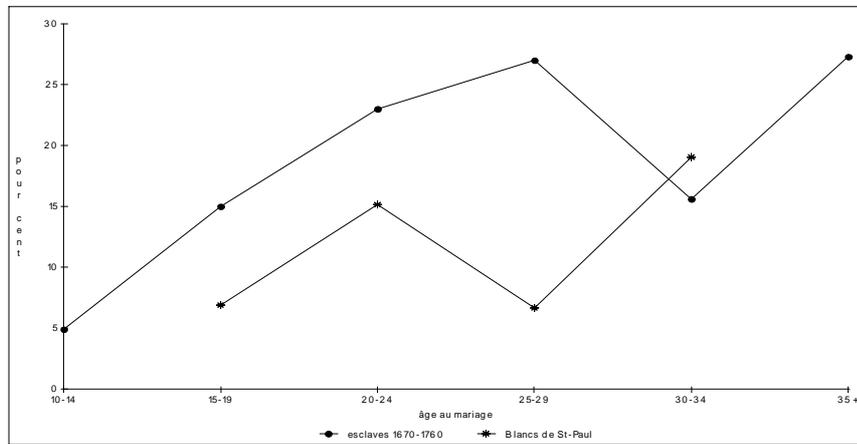


Figure 6-7 : Population servile de Saint-Paul et Saint-Denis : proportion des conceptions prénuptiales, selon les époques et l'âge au mariage de la mère, 1670-1760.

Sans doute faut-il voir dans ces conceptions prénuptiales, un moyen utilisé par certains esclaves pour se placer sous la protection des prêtres missionnaires, en forçant leur maître à les marier chrétiennement. Nous avons vu que plusieurs ménages vivent en concubinage et ont un ou plusieurs enfants avant que d'être mariés en face de l'Eglise⁴¹¹. Elles découlent aussi, pour la plupart, certainement du comportement des filles nubiles malgaches qui, pour l'ensemble de la période, dans les deux quartiers, accèdent au mariage de préférence à celles des autres ethnies⁴¹². La comparaison des deux courbes montre les limites de la christianisation des esclaves et sans doute aussi indique-t-elle la volonté des esclaves de fonder une famille : sur l'ensemble de la période, les conceptions prénuptiales sont environ deux fois plus importantes chez les esclaves que chez les Blancs de Saint-Paul.

6.4.2. : Intervalles protogénésiques.

De 1670 à 1767, ces intervalles protogénésiques, dans les familles serviles de au moins deux enfants, à durée de l'union égale ou supérieure à cinq ans, se distribuent selon le tableau 6.10 et la figure 6.8, pour les données brutes, et le tableau 6.11, pour les données brutes et proportionnelles. Sur l'ensemble des naissances, moins de 20% des familles serviles conçoivent leur aîné dans la

⁴¹¹ Par exemple : Anne Moyne (ou Vel), enceinte, destinée au mariage avec Pierre Moutha. ADR. C° 2792, f° 91, du 17 décembre 1712.

⁴¹² Voir supra : Les origines des esclaves mariés.

première année de leur mariage contre 43% environ chez les Blancs de Saint-Paul⁴¹³. Huit femmes esclaves sur dix connaissaient un délai de conception de moins de quatre mois du mariage. Le mode de la distribution des naissances survenues avant le premier anniversaire du mariage est fixé à 9-10 mois⁴¹⁴.

Dégageons l'influence de l'âge au mariage (fig. 6.9). La moindre fécondité des adolescentes de 10 à 14 ans, se distingue nettement dans les deux populations. Les blanches étant légèrement plus précoces que les esclaves du même âge. Pour le reste, alors que chez les Blancs de Saint-Paul, la proportion des intervalles supérieurs à 11 mois diminue avec l'âge, elle demeure élevée pour les femmes esclaves. Près de 22% des femmes esclaves de 15 à 24 ans ont leur premier enfant né vivant dans la première année de leur mariage, pour moins de 12% des femmes mariées à 25-29 ans.

Une fois écartées les naissances attribuées aux conceptions prénuptiales, l'intervalle protogénésique moyen (tab. 6.12), s'établit à 29 mois environ. Compte tenu de l'âge moyen au mariage des filles esclaves, la femme esclave a l'aîné de ses enfants en moyenne à 26,23 ans environ⁴¹⁵. L'intervalle moyen de conception est deux fois plus élevé dans les familles serviles que dans les familles d'habitants : il s'établit à 20,15 mois alors qu'il est de 10,9 mois chez les blanches de Bourbon. On voit là que, non seulement la mortalité intra-utérine est plus fréquente au sein de la population servile, mais aussi que la fécondabilité de cette population, est très inférieure à celle de la population blanche de l'île, conséquence des mauvaises conditions de vie des esclaves, mais aussi du traumatisme de la capture et du voyage vers Bourbon, de l'effet stérilisant d'unions arrangées ou forcées entre conjoints d'ethnies ou de castes différentes, de la volonté délibérée des hommes et des femmes de refuser la conception par des pratiques contraceptives et abortives ou en utilisant l'infanticide à la naissance.

La figure 6.10 montre que, comme pour les blanches, mais à un degré plus important, compte tenu des conditions de vie misérables et par suite du rajeunissement de quelques unes des femmes nubiles mal déclarées, la stérilité de l'adolescence se vérifie chez les femmes esclaves mariées à 10-14 ans. Pour le reste, le comportement des deux populations, selon l'âge au mariage de la mère, évolue de façon parallèle : l'écart entre les deux distributions, exception faite chez les femmes les plus âgées, demeure relativement constant. Alors que, jusqu'en 1729, chez les femmes mariées à 25-29 ans, l'âge au mariage de la mère, au lieu de raccourcir le délais de conception, comme c'était le cas chez les Blancs (6,2 mois du mariage), l'allongeait (24 mois du mariage), pour l'ensemble de la période, l'âge au mariage influe sur le délais de conception des femmes esclaves, bien qu'à un degré nettement différent chez les esclaves et les Blancs, par exemple chez les femmes mariées à 20-24 ans et 25-29 ans. Peut-

⁴¹³ R. Bousquet. *Vie et mort...*, tableau 78, p. 182, 184.

⁴¹⁴ Les 18 naissances qui apparaissent à 0 mois du mariage représentent les enfants présents au mariage de leur mère.

⁴¹⁵ Voir supra : âge au mariage des époux. 23,8 ans + 29,15 mois. Les femmes des habitants de Saint-Paul ont leur aîné à 21, 19 ans (20,37 ans + 19,9 mois).

on voit dans la similitude de ce comportement les prémices d'une créolisation de la population servile ?

naissances	Age de la mère au mariage						total	naissances	Age de la mère au mariage						total
	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35+			10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35+	
0		6	4	5	2	1	18	report	29	91	81	38	16	8	263
1		2	1				3	39			1				1
2		1	2				3	41				1			1
3	1	2	1	1			5	42	3	1	2	1			7
4	1	2		2			5	43			1	2			3
5		1	4	1			6	44		1	1	1			3
6		1	3				4	45		1					1
7		1	2	2	1		6	47	1						1
8	1	5	7		1		14	48	2						2
9	2	6	5	1	2		16	49		1					1
10	3	7	4	2			16	50	1	1	1				3
11	1		3	1	1		6	51		1		1			2
12		4	1	1		2	8	52	1	1					2
13		4	5				9	54					1		1
14	4	3	3	3			13	56	1		1				2
15		3	2	2	1		8	60		1					1
16	1	3	1		1		6	61	1		1				2
17		3	3	2	1	1	10	62		1					1
18		1	2	3			6	63		1		1			2
19	1	3	3	2			9	65		2					2
20	1	1	2	2	2	2	10	69		1					1
21		4	3			1	8	73					1		1
22	1	1	1	1			4	74	1						1
23	1	4	2			1	8	78	1						1
24		3	2	1			6	81			1				1
25			2	1			3	82	1	1					2
26	1	4		1			6	84			1				1
27	1	1	2		1		5	88	1						1
28	1	1	1	1			4	89			1				1
29		1	5	1			7	94		1					1
30		2		1			3	101		1					1
31	1	2			1		4	108		1					1
32	1	1	1	1	1		5	122	1						1
33	1		1				2	127		1					1
34		1	1				2	137			1				1
35	2	4					6	139		1					1
36	2	1	2				5	142	1						1
37		1					1	176	1						1
38	1	1			1		3								
total	29	91	81	38	16	8	263		46	110	93	45	18	8	320

Tableau 6-10 : distribution de l'intervalle protogénésique dans les familles serviles. Familles de 2 enfants au moins, à durée de l'union = ou > à 5 ans, de 1670 à 1760.

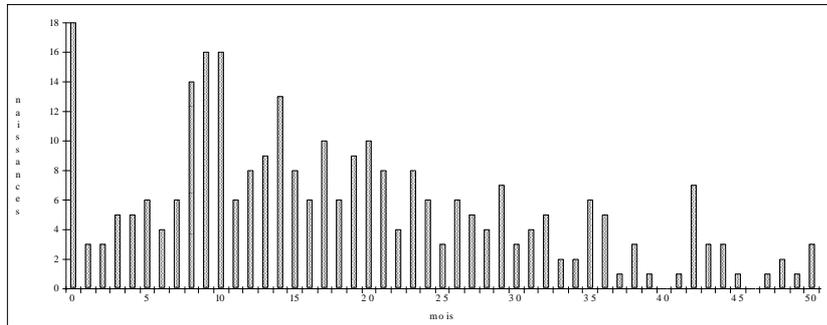


Figure 6-8 : Esclaves de Saint-Paul et Saint-Denis. Distribution de l'intervalle protogénésique, 1670-1760.

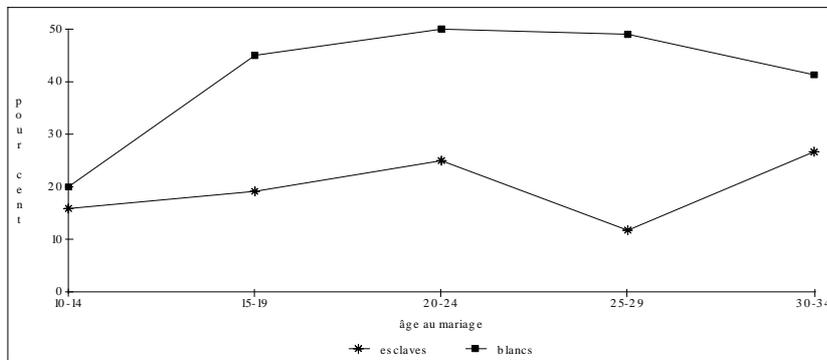


Figure 6-9 : Esclaves de Saint-Paul et Saint-Denis. Distribution de l'intervalle protogénésique 8 à 11 mois, 1670-1760.

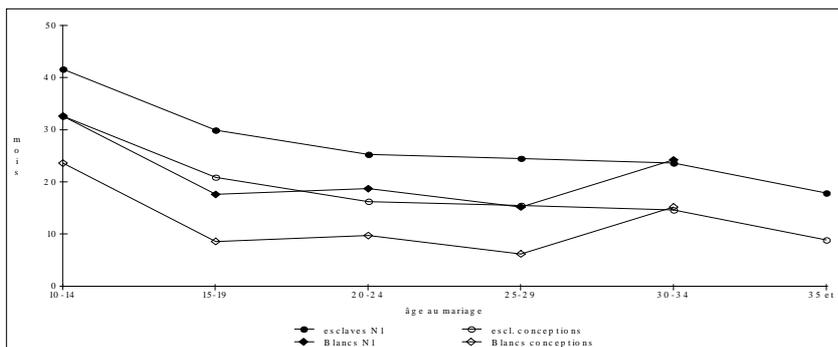


Figure 6-10 : Esclaves de Saint-Paul et Saint-Denis. Distribution de l'intervalle protogénésique moyen, selon l'âge au mariage de la mère, 1670-1760.

Données brutes	Age de la mère au mariage						total
	10-14 ans	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	
Intervalles							
8 à 11 mois	7	18	19	4	4	0	52
12 mois et plus	37	76	57	30	11	7	218
Ensemble	44	94	76	34	15	7	270
Total des naissances	46	110	93	45	18	8	320

Proportions	Age de la mère au mariage						total
	10-14 ans	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	
8 à 11 mois	15,9	19,1	25	11,8	26,6		19,3
12 mois et plus	84,1	80,8	75	88,2	73,4		80,7
Ensemble	100	100	100	100	100		100

Blancs %	Age de la mère au mariage						total
	10-14 ans	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30 ans et +		
8 à 11 mois	20	45	50	49	41,3		43,1
12 mois et plus	80	54,9	50	50,9	58,6		56,9

Tableau 6-11 : Distribution des intervalles protogénésiques. Données brutes et proportionnelles. 1670-1760.

Données brutes	Age de la mère au mariage						total
	10-14 ans	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	
Esclaves naissances							
à 8 mois et +	44	94	76	34	15	7	270
Dividende	1830	2810	1918	833	354	125	7870
Intervalle moyen	41,59	29,89	25,24	24,5	23,6	17,86	29,15
Conception	32,59	20,89	16,24	15,5	14,6	8,86	20,15
Conception (1729) ⁴¹⁶	30,7	21,9	19,3	24	26,8		24,8
Blancs ⁴¹⁷	10-14	15-19	20-24	25-29	30 et +		total
Intervalle moyen	32,6	17,6	18,7	15,2	24,2		19,9
Conception	23,6	8,6	9,7	6,2	15,2		10,9
Tourouvre ⁴¹⁸	moins de 20 ans		20-24 ans	25-29 ans	30 ans et +		total
Intervalle	30,5		18,1	16,9	16,6		17,6

Nota : conception (1729) : d'après l'intervalle protogénésique moyen des esclaves du quartier de Saint-Paul jusqu'en 1729.

Tableau 6-12 : population servile. Intervalles protogénésiques en mois.

⁴¹⁶

	10-14	15-19	20-24	25-29	30 et +	total
ensemble à 8 mois	22	26	12	8	7	75
dividende	874	804	340	264	259	2541

⁴¹⁷ R. Bousquet. *Vie et mort...*, tab. 73, p. 184.

⁴¹⁸ H. Charbonneau. *Tourouvre...*, p. 147.

6.4.3. : Premier intervalle intergénérisique.

Seules sont maintenant prises en compte les familles d'esclaves, considérées comme achevées, n'ayant pas de conception pré-nuptiales, ayant au moins deux enfants, et dont la durée du mariage est au moins égale à 5 ans (tab. 6.15 à 16).

La distribution apparaît comme au tableau 6.13 et figure 6.11, où l'on compare les intervalles proto et primo intergénérisiques. Le rythme des naissances se modifie à compter de la première naissance ; la durée moyenne des intervalles s'allonge et passe 29 à 35 mois pour le deuxième enfant.

	Age de la mère au mariage						total
	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	
Total femmes	44	94	76	34	15	7	270
Total des intervalles, naissance 1	1830	2810	1918	833	354	125	7870
Intervalle moyen, naissance 1	41,59	29,89	25,24	24,5	23,6	17,86	29,15
Total des intervalles, naissance 2	1501	3618	2206	1094	808	279	9506
Intervalle moyen, naissance 2	34,11	38,49	29,03	32,18	53,87	39,86	35,21
Ecart N2 - N1	-7,48	8,6	3,79	7,68	30,27	22	6,06
Esclaves : naissance 1, 1729	37,43	25,7	23,54	26,18	30,66		29,42
Esclaves : naissance 2, 1729 ⁴¹⁹	32,86	32,5	27,82	27,57	44,33		32,39
Ecart N2 - N1	-4,57	6,8	4,28	1,39	13,67		2,97
Blancs : naissance 1	31,28	17,2	16,2	15,2	15,95		18,4
Blancs : naissance 2 ⁴²⁰	27,36	24,64	20,94	31,41	23,41		25
Ecart N2 - N1	-4,02	7,44	4,74	16,21	7,46		6,6

Tableau 6-13 : Comparaison des intervalles moyens, proto et primo-intergénérisiques, dans les mêmes conditions que plus haut.

Age au mariage	Esclaves		Blancs de Saint-Paul	
	Naissance 1	Naissance 2	Naissance 1	Naissance 2
Familles jusqu'en 1767	270		376	
20-29 ans, jusqu'en 1767	110		127	
Tous âges, jusqu'en 1767	29,15	35,21	18,4	25
Tous âges, jusqu'en 1729	29,42	32,39		
20-29 ans, jusqu'en 1767	25	30	15,79	25,15
20-29 ans, jusqu'en 1729	24,61	27,72		

Tableau 6-14 : Intervalles proto et primo-intergénérisiques. Comparaison des populations servile et blanche.

419

jusqu'en 1729	10-14	15-19	20-24	25-29	30 et +	total
total familles	21	24	11	7	6	69
naissances 1	786	617	259	184	184	2030
naissances 2	690	780	306	193	266	2235

⁴²⁰ Bousquet R., *Vie et mort...*, tab. 74, p. 188.

naiss.	âge de la mère au mariage						total	naiss.	âge de la mère au mariage						total
	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35+			10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35+	
0								report	27 ²	75	64	27	13	7	213
1								39			1				1
2								41				1			1
3								42	3	1	2	1			7
4								43			1	2			3
5								44		1	1	1			3
6								45		1					1
7								47	1						1
8	1	5	7		1		14	48	2						2
9	2	6	5	1	2		16	49		1					1
10	3	7	4	2			16	50	1	1	1				3
11	1		3	1	1		6	51		1		1			2
12		4	1	1		2	8	52	1	1					2
13		4	5				9	54					1		1
14	4	3	3	3			13	56	1		1				2
15		3	2	2	1		8	60		1					1
16	1	3	1		1		6	61	1		1				2
17		3	3	2	1	1	10	62		1					1
18		1	2	3			6	63		1		1			2
19	1	3	3	2			9	65		2					2
20	1	1	2	2	2	2	10	69		1					1
21		4	3			1	8	73					1		1
22	1	1	1	1			4	74	1						1
23	1	4	2			1	8	78	1						1
24		3	2	1			6	81			1				1
25			2	1			3	82	1	1					2
26	1	4		1			6	84			1				1
27	1	1	2		1		5	88	1						1
28	1	1	1	1			4	89			1				1
29		1	5	1			7	94		1					1
30		2		1			3	101		1					1
31	1	2			1		4	108		1					1
32	1	1	1	1	1		5	122	1						1
33	1		1				2	127		1					1
34		1	1				2	137			1				1
35	2	4					6	139		1					1
36	2	1	2				5	142	1						1
37		1					1	176	1						1
38	1	1			1		3								
total	27	75	64	27	13	7	213		44	94	76	34	15	7	270

Tableau 6-15 : Intervalles protogénésiques. Familles serviles, Saint-Paul et Saint-Denis, de 1670 à 1760. Familles de 2 enfants au moins, sans conceptions pré-nuptiales et dont la durée de mariage est = ou > à 5 ans.

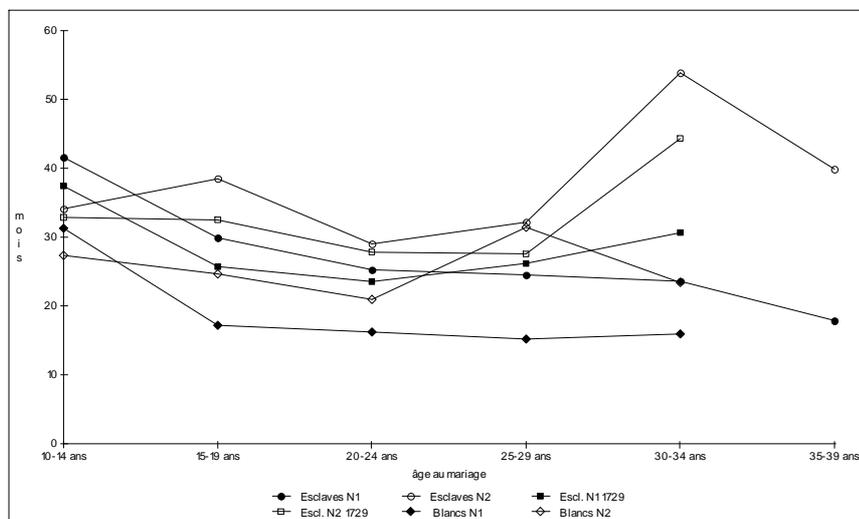


Figure 6-11 : Population servile de Saint-Paul et Saint-Denis. Distribution de l'intervalle primo-intergénérisque selon l'âge au mariage de la mère, 1670-1760.

naiss.	Age de la mère au mariage						total	naiss.	Age de la mère au mariage						total
	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35+			10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35+	
0								report	37	73	67	36	8	5	220
1							44						1	1	2
2							45	1		3					3
3							46		1						1
4							47		2	1					3
5							48	1	2						3
6							50			1	1	1			3
7							51	1							1
8			2				52								2
9		3					53			1	1	1			3
10			2				55			1					1
11		1					56		1						1
12	3	1	4				58		1		1				2
13		1					59			1					1
14		2	2		1		5	60							5
15		1	2	1			4	61					1		1
16		2		2			4	62		1					1
17	1	3	5	1			10	63		1					1
18	4	2	1				7	64							7
19	2	4		1			7	65		2					2
20		1	2				3	67	1						1
21	3	3		2			8	68							8
22	3	4	2	1	1		11	72		1	1				2

naiss.	Age de la mère au mariage							total	naiss.	Age de la mère au mariage							total
	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35+	10-14			15-19	20-24	25-29	30-34	35+			
23	1	2	1	1			5	74									
24	1	9	4	3	1		18	76	1							1	
25	4	2	4	2		1	13	80									
26	1	4	3	3			11	83		1						1	
27	2	4	2	3	1		12	88							1	1	
28	1	2	7			1	11	89			1					1	
29	2	1	3	1	2	2	11	90									
30	1	1	2	3			7	94		1						1	
31	1	1	6	1			9	98		1						1	
32		2	2	1			5	102		1						1	
33		6	1	1			8	106	1							1	
34		2		1			3	109		1						1	
35	2	2	1				5	114		1						1	
36	3	2	1			1	7	116						1		1	
37			2				2	123						1		1	
38		1			1		2	138						1		1	
39			4	1			5	140		1						1	
40		4			1		5	151				1				1	
41			1				1	173		1						1	
42	1						1	179	1							1	
43	1		1	1			3	216		1						1	
total	37	73	67	30	8	5	220	total	44	94	76	34	15	7		270	

Tableau 6-16 : Intervalles primo-intergénésiques. Familles serviles, Saint-Paul et Saint-Denis, de 1670 à 1760. Familles de 2 enfants au moins dont la durée de mariage est = ou > à 5 ans.

Pour l'ensemble des unions considérées, on enregistre chez les esclaves six mois environ de différence entre les deux intervalles, au bénéfice de l'intervalle moyen primo-intergénésique, alors que chez les Blancs, l'écart est d'environ sept mois, au profit du même type d'intervalle. L'écart entre les deux populations : 0,54, n'est guère significatif.

Si l'on considère les distributions en fonction de l'âge au mariage de la mère (fig. 6.11), la différence est manifeste. Comme on l'observe généralement, elle joue en faveur de l'intervalle moyen primo-intergénésique à tous les âges, sauf pour les mères de 10 à 14 ans, la stérilité, en partie attribuée à l'adolescence, ne jouant plus ici aussi intensément. Comme celles de la population blanche, mais à des degrés différents, les femmes mariées de 15 à 19 ans, connaissent un intervalle primo-intergénésique comparable à celui des femmes de 25 à 29 ans. Chez les femmes mariées après 29 ans, l'écart entre les deux intervalles augmente : passé cet âge, la durée du temps mort augmente.

Jusqu'en 1729, et pour les deux populations, l'écart entre les deux intervalles étudiés est de 3 mois environ et oscille entre 4 et 7 mois environ chez les femmes mariés de 15 à 24 ans. Pour l'ensemble de la période, il se creuse de 3 points supplémentaires (6,06 mois) ; de 2 points chez les esclaves âgée de 15 à 19 ans au mariage (8,6 mois), et demeure sensiblement le même

chez les femmes des deux populations âgées de 20 à 24 ans au mariage (3,79 mois au lieu de 4,28).

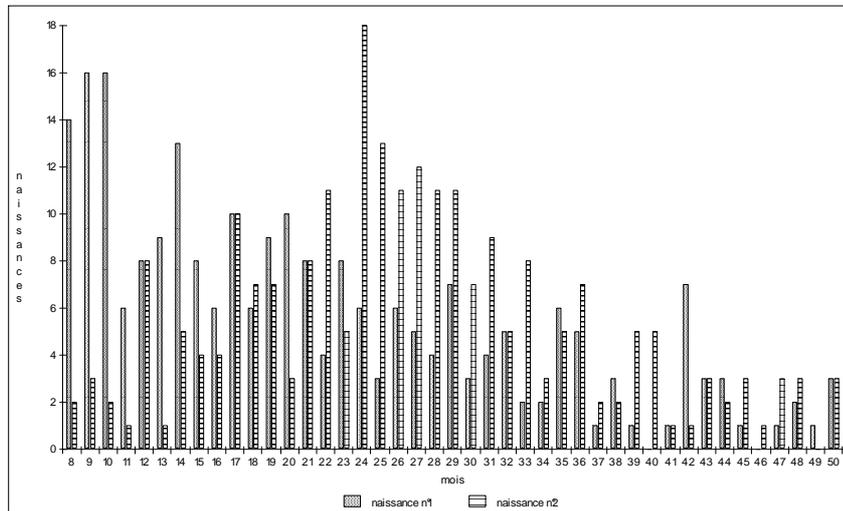


Figure 6-12 : Population servile de Saint-Paul et Saint-Denis. Distribution de l'intervalle primo-intergénésiq ue et comparaison avec l'intervalle protogénésiq ue.

Le comportement des esclaves mariées de 25 à 29 ans diffère de celui des blanches aux mêmes âges. Or les démographes s'accordent à considérer qu'un écart important entre les deux premiers intervalles intergénésiq ues, aux âges au mariage de 25-29 ans, à un moment où l'on constate généralement un déclin du taux de fécondité, peut être un indice de limitation des naissances. On peut observer ce phénomène, dans cette classe d'âge, chez les Blancs de Saint-Paul, et chez les esclaves mariées à 30-34 ans où l'écart entre les intervalles proto et primo-intergénésiq ues est de deux ans et demi environ. Il se peut que ce décalage observé soit une conséquence du rajeunissement des âges déclarés des filles esclaves comme de la différence de trois ans environ entre l'âge au premier mariage des femmes esclaves et blanches.

Il se peut également, comme nous observons des accouchements et non des grossesses, que la mortalité intra-utérine qui est une des causes des grands intervalles rencontrés entre la première et seconde naissance, quel que soit l'âge au mariage de la mère, soit moindre, parce que, avec le temps, l'esclave s'est adapté à sa condition, ou bien que son maître par une plus attentive surveillance de sa grossesse, un allégement des tâches, une ration améliorée, ait favorisé l'accouchement.

Si l'on considère qu'au délai de conception observé à la première maternité, correspond celui observé à la seconde, l'intervalle intergénésiq ue représente

une période de stérilité postérieure à l'accouchement, un temps mort qui dépend essentiellement de la durée d'allaitement au sein qui retarde l'ovulation chez un grand nombre de femmes. Une aménorrhée d'environ six mois correspond à une durée d'allaitement au sein de six à neuf mois. Bien que l'on sache que des parturientes utilisaient la pierre à accoucher⁴²¹, on ignore comment les mères esclaves de Bourbon sevreraient leurs nouveaux nés, on peut toutefois penser que, contrairement à ce qu'affirme Carpeau du Saussay des mères malgaches qui ne n'auraient donné le sein à leur nouveau-né que le plus rarement possible pour souvent le nourrir de lait froid et d'eau pure⁴²², elles pratiquaient le même type de sevrage que leurs consoeurs de la Martinique où les mères esclaves, note Du Tertre, : « *gardent une continence admirable jusqu'à ce que leurs enfants soient sevrés [...] d'où vient qu'elles n'accouchent pour l'ordinaire que de 20 mois en 20 mois, quelque fois de 2 ans en 2 ans* » ; plus loin, il ajoute : « *Pendant 5 ou 6 mois, elles ne donnent à leurs enfants point d'autre nourriture que le lait de leurs mamelles [...] Après ce temps là elles maschent dans leurs bouches des Patates, des Ignames et du gros mil rôty qu'elles leur font avaler après l'avoir réduit en bouillie* ». On sait qu'en Afrique, le sevrage est tardif : « *pour l'ordinaire note Snelgrave, les femmes nègres nourrissent leurs enfants à la mamelle, du moins jusqu'à l'âge de deux ans* ». C'est donc plus par nécessité que de façon délibérée, que les mères esclaves, compte tenu des conditions de vie qui leur étaient faites, subvenaient aux besoins nutritifs des nouveaux nés en substituant prématurément au lait maternel dont elles constataient l'insuffisance, des bouillies de céréales. Ces pratiques devaient entraîner une très importante surmortalité des enfants de 6 mois et 2 ans par accidents digestifs⁴²³ : entérites et gastro-entérites,

⁴²¹ ADR. C° 2521, f° 27 v° et 28 r°. Arrêt en faveur de Thonier de Naizement contre Joseph Le Clos, chirurgien à Saint-Benoît, 3 juillet 1743.

⁴²² Pour mieux sans doute se persuader de la robustesse, de l'appétit sexuel et de la fécondité des femmes Malgaches dont quelques unes sont ses esclaves, Carpeau du Saussay dresse des mères malgaches un tableau des plus sujets à caution : beaucoup de leurs enfants issus de mariages précaires, écrit-il, « connoissent rarement leur[s] peres; ils restent avec leurs mères jusqu'à sept ans, âge auquel ils commencent à marcher. Après ce temps-là, ils ne sont plus à charge aux parens, ils vont dans les bois chercher des fruits et des racines, dont ils vivent [...] Telle femme aura accouché le matin, qu'elle reprendra l'après-midi ses occupations ordinaires, comme si elle n'avoit point été obligée de les interrompre par le moment si redoutable aux Européennes. Elles laissent leurs enfants, si jeunes qu'ils soient, dans un abandon, qui répugne à la nature ; elles n'ont pour eux aucune tendresse, j'ai vû souvent ces petits, qu'on appelle Embaux, qui veut dire chien, jusqu'à ce qu'ils ayent atteint l'âge de raison, ramper dans les cours et dans les jardins, qui ressembloient à des rats écorchéz, leurs meres ne les tiennent jamais dans leurs bras, que pour leur donner à tetter, ce qu'elles font le plus rarement qu'elles peuvent ; car souvent elles ne leur donnent que du lait froid et de l'eau toute pure [...] Le peu d'embarras que cause le grand nombre d'enfans, le peu de peine avec laquelle elles les mettent au monde, la chaleur de leur tempérament, toutes ces choses rendent les femmes d'une complexion fort amoureuse ; à peine sont elles accouchées, qu'elles travaillent à revenir dans le même état, d'où elles ne font que sortir [...] ». Carpeau du Saussay. *Voyage de Madagascar...*, p. 252-254.

⁴²³ Petit Jean Roget. *La société d'habitation à la Martinique...*, op. cit., p. 1130, 1131. Dans les derniers temps de l'allaitement, la quantité de lait est souvent trop faible pour les besoins nutritifs de l'enfant et après le sevrage les aliments de remplacement sont souvent trop pauvres en protéines pour ses besoins nutritifs. En Sénégal, en 1967, Cantrelle observe au Sine-Saloum une forte hausse de la mortalité entre 6 mois et deux ans qu'il pense pouvoir être attribuée à la vulnérabilité de l'enfant pendant la période du sevrage qui intervient vers l'âge de 18 mois. En 1970, à Fakaou (Sénégal), dès le 20^e mois, les enfants sont tous, ou pratiquement tous sevrés. Le biberon n'étant pas utilisé, l'alimentation lactée artificielle est inexistante, il se pourrait que les premières bouillies soient la cause de cette mortalité. Deux autres faits, souligne Lacombe, pourraient fragiliser l'enfant sevré : d'une part, la cessation éventuelle de l'action des anticorps de la mère,

helminthiases, affections par carence : hypoprotéinémie, avitaminose, béribéri... Ces décès d'enfants culminaient pendant la saison chaude et humide, comme l'indique le mouvement saisonnier des décès d'enfants de 0 à 12 mois relevés au quartier de Saint-Paul de 1710 à 1764 (tab. 6.17).

Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D
Décès. relevés	103	89	88	79	98	72	79	62	57	52	66	83
Indices mensuels	131	124	112	104	124	94	100	79	75	66	87	105

Tableau 6-17 : Mouvement saisonnier des décès d'enfants esclaves de 0 à 12 mois, au quartier de Saint-Paul, de 1710 à 1764.

A ce qui précède, il faut ajouter le poids des interdits culturels qui entraînent à la prohibition des rapports sexuels après la naissance. Le temps mort à la suite de la première naissance dans lequel il faut inclure la période d'allaitement des nouveau-nés, qui est de 23,39 mois jusqu'en 1729 (32,39 - 9) et de 26,21 mois (35,21 - 9) pour l'ensemble de la période, contre 16 mois (25 - 9), chez les Blancs de Saint-Paul, passe chez les esclaves mariées de 25 à 29 ans, de 18,57 mois (27,57 - 9) en 1729 à 25,4 (34,4 - 9) pour l'ensemble de la période, contre 22 mois et demi (31,41 - 9) chez les blanches, ce qui ne peut manquer de peser sur la mortalité infantile.

Sans doute aussi peut-on voir dans le phénomène, l'influence du travail servile et plus généralement la conséquence de l'esclavage : en effet, les femmes pièces d'Inde de 20-29 ans, les plus rapidement remises au travail, ont, jusqu'en 1729, une période de latence et d'allaitement possible de 18 à 19 mois (27,72 - 9), qui passe à 21 mois environ sur l'ensemble de la période (30 - 9). On voit le rôle que jouait l'allaitement maternel au sein, qui entraînait chez les esclaves une stérilité temporaire de plus d'un an, à laquelle s'ajoutait celle des aménorrhées provoquées par le travail servile, la sous-alimentation, la malnutrition et plus généralement par les mauvaises conditions de vie et d'hygiène qui étaient le lot des esclaves. Après la première naissance, c'était au rythme d'un tous les deux ans et demi à trois ans, ce qui semble être un rythme normal pour une population africaine, que se succédaient les enfants dans les familles serviles, alors que dans le même temps un enfant naissait tous les deux ans environ dans les familles blanches de Bourbon⁴²⁴.

d'autre part, lorsque la mère attendait un autre enfant, l'enfant sevré était confié à une grand-mère. « Le choc affectif qui en résulte n'est pas négligeable ». Pressat (1961) lie ce phénomène qui se rencontre dans les pays chauds, « à une surmortalité par accidents digestifs, consécutifs à l'alimentation artificielle ». P. Cantrelle. *Mortalité : facteurs. Démographie comparée*, vol. 2, 6^e partie, 1967, p. 37. R. Pressat. *L'analyse démographique, Méthode, Résultats, Applications*. Puf, 1961, p. 89. Le tout cité in : B. Lacombe. *Fakao (Sénégal). Dépouillement de registres paroissiaux et enquête démographique rétrospective. Méthodologie et résultats*. Travaux et Documents de l'ORSTOM. n° 7. ORSTOM. Paris, 1970, p. 91.

⁴²⁴ Dans l'Angola portugais, en 1778-77, une zone essentielle pour la traite atlantique, les femmes (sans doute celles des peuples négriers et non celles des populations ponctionnées par la traite) en âge de procréer avaient un enfant tous les trois ans. Joseph Miller. *Way of Death. Merchant capitalism and the angolan slave Trade, 1730-1830*. Londres, James Currey, 1989. Cité par O. Petré Grenouilleau. *Les traites négrières...*, p. 381.

6.4.4. : Intervalles successifs.

L'espacement des autres naissances a été étudié jusqu'en 1760 dans 92 familles considérées comme achevées, à date de mariage connue, sans conception prénuptiale, de 6 enfants et plus, naissances retrouvées et ondoyés compris. La distribution des intervalles successifs apparaît comme au tableau ci dessous

	Familles	1-2	2-3	3-4	4-5	aaad	aad	ad	d
Esclaves 1670-1760	92	25,6	28,7	25,8	27,6	27,2	26	28,9	35,5
Blancs de Saint-Paul ⁴²⁵	219	22,29	23,01	25,21	27,2	25,4	26,7	28,7	34,2
Trois villages ⁴²⁶	82	19,8	23,4	23,3	25,9		27	29,1	35,2
Saint-Aignan 1740-1769 ⁴²⁷	40	24,1	28,1	31,5	30,9	30,4	30,3	35,4	40,4
Tourouvre ⁴²⁸	237	20,9	24	24,8	27	25,6	25,8	29,5	33,5
Meulan, XVII-XIX siècle ⁴²⁹		18,5	20,8	21,7	24,6		23,7	28,5	35,4
Pays-de-Sault, 1740-1789 ⁴³⁰		27,1	29,6	30,2	31,7		32	33,7	41,2

Tableau 6-18 : Esclaves de Bourbon. Intervalles moyens entre accouchements. Familles achevées, de 6 enfants et plus. 1670-1760.

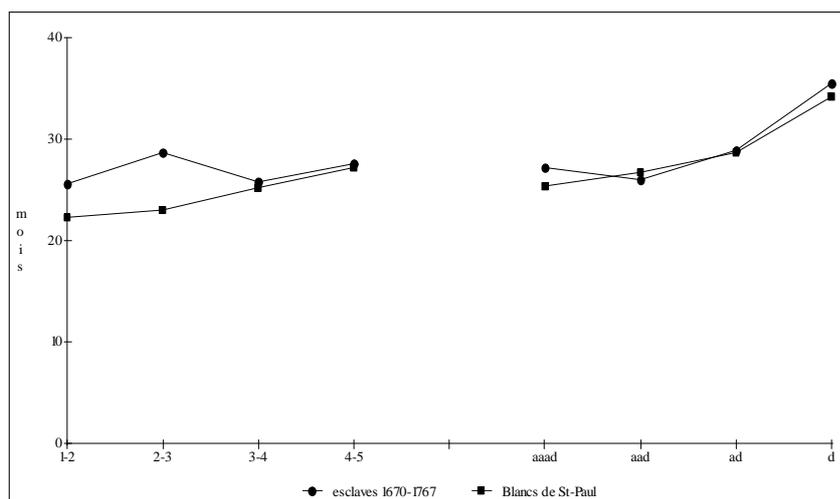


Figure 6-13 : Population servile et blanche de Bourbon. 1670-1767. Intervalles moyens entre accouchements.

⁴²⁵ R. Bousquet. *Vie et mort...*, tab. 75, p. 190.

⁴²⁶ J. Ganiage. *Trois villages de l'île-de-france au XVIII siècle*. Cahier de l'I.N.E.D., n° 40, PUF, Paris, 1963, p. 94.

⁴²⁷ L. Henry. *Techniques d'analyses...*, tab. 70 a et 73, p. 104 et 110.

⁴²⁸ H. Charbonneau. *Tourouvre...*, p. 152.

⁴²⁹ M. Lachiver. *La population de Meulan du XVII^e au XIX^e siècle (1600-1870)*. SEVPE., Paris, 1969.

⁴³⁰ A. Fine-Souriac. « mortalité infantile et allaitement dans le Sud-Ouest de la France au XIX^e siècle ». *La mortalité du Passé*, Annales de démographie Historique, CNRS., Mouton, 1978, p. 81-103, tableau 4.

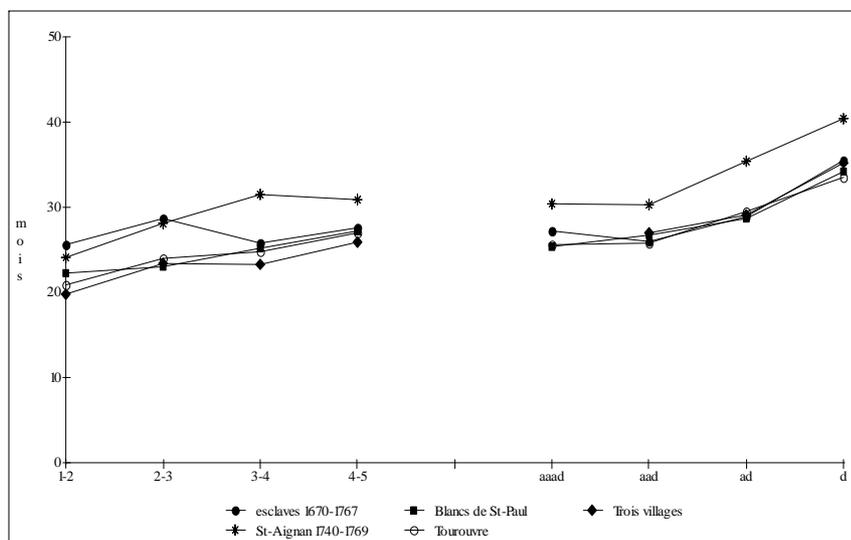


Figure 6-14 : Intervalles moyens entre accouchements. Comparaison entre les populations servile et blanche de Bourbon et quelques populations anciennes d'Europe.

On retrouve chez les esclaves de Bourbon (fig. 6.13 et 14), une distribution des intervalles moyens entre accouchements, exception faite des intervalles 1-2 et 2-3, pour lesquels les écarts sont significatifs, comparable à celles enregistrée chez les Blancs de Saint-Paul, ou en Europe dans des populations anciennes. Les différentes courbes laissent apparaître, comme en Europe, la brusque montée de l'avant dernier intervalle, comme l'importance de l'intervalle 1-2, plus élevé cependant chez les esclaves de Bourbon que chez les Blancs de Saint-Paul, en raison de la plus importante sous-fertilité des mariages précoces, et qui se superpose presque exactement à celle de Saint-Aignan. Les naissances suivantes se succèdent suivant un rythme assez régulier. L'intervalle augmente légèrement avec le temps, passant de 26 à 29 mois environ. Mais, comme en Europe, c'est avant la naissance du troisième enfant, intervalle 2-3, que l'augmentation est la plus sensible, la progression est ensuite plus mesurée jusqu'au sommet final.

L'espacement des naissances était indépendant de l'âge au mariage de la mère, il était directement lié à la dimension des familles. Son rythme dépendait essentiellement de la durée de l'allaitement et de la fréquence des cycles anovulaires, chez les femmes dont les conditions de vie étaient les plus misérables, ce qui portait à près de deux ans et demi, trois ans, le temps de latence entre deux naissances. Il est à ce sujet intéressant de comparer les intervalles intergénésiques des esclaves de Bourbon à ceux des citadins de Meulan (Yvelines) nombreux à envoyer leurs enfants en nourrice et des

paysans du Pays de Sault (Aude) dont les enfants bénéficiaient d'un allaitement prolongé (tableau 6.18). Peut-on pour autant conclure de ce qui précède, que c'est en allaitant leurs enfants jusqu'à un âge avancé que les femmes esclaves trouvaient le moyen principal de réduire leur fertilité ?

6.4.5. : Mortalité infantile et intervalle entre deux accouchements.

L'intervalle entre deux accouchements dépend de trois facteurs : le délai de reprise de l'ovulation ou des rapports sexuels, le délais de conception à partir de la fin du délai précédent, et la durée de la grossesse. Comme on observe des accouchements et non des grossesses, les conceptions évoquées plus haut sont celles à l'issue desquelles on enregistre une naissance déclarée vivante ; « *le délais de conception ainsi défini dépend de la fécondabilité et de la fréquence des avortements spontanés* »⁴³¹ ou provoqués dont nous ne pouvons connaître, tout en sachant que : alimentation insuffisante et conditions de vie misérables augmentent la fréquence de la mortalité intra-utérine. L'allaitement au sein, qui inhibe l'ovulation d'une proportion notable de femmes, durant un temps plus ou moins long, tend à augmenter l'intervalle intergénéral. Ainsi, la mort rapide d'un nouveau-né, qui réduit le temps d'allaitement, tend à réduire l'intervalle entre deux accouchements.

En observant les 96 familles d'esclaves de trois enfants et plus, dont la date de mariage est connue, ayant à la fois des intervalles normaux et des intervalles après décès, dont on calcule la moyenne, on obtient une distribution de la moyenne de ces deux intervalles moyens en fonction de la dimension de la famille (annexe X et tab. 6.19). Précisons que, en raison du fort sous enregistrement des décès d'enfants, pour les esclaves, les intervalles sont dits normaux, lorsqu'ils n'indiquent pas une naissance retrouvée et lorsque l'enfant précédent n'est pas décédé avant un an.

Quelle que soit la population observée et la dimension de la famille, l'intervalle moyen après décès est toujours inférieur à l'intervalle moyen normal⁴³². En moyenne, la différence est de 8 mois et demi environ chez les esclaves et de 6 mois environ chez les Blancs de Saint-Paul. Ce résultat attendu, traduit la forte influence de l'allaitement au sein sur la durée de l'intervalle entre deux accouchements, influence sensiblement plus marquée chez les esclaves que chez les Blancs de Saint-Paul.

⁴³¹ L. Henry. *Techniques...*, p. 111.

⁴³² Chez les Blancs de Saint-Paul, on n'a pas tenu compte de l'intervalle après décès de dernier rang de la famille suivante : 13, 24, 29, 23, 23, 17, 7', 12', 25, 17', 35, 27, 26, 24, 51, 186'. Intervalles normaux : 317 : 12 ; intervalle après décès : 36 : 3. R. Bousquet. *Vie et mort...*, Annexe XXX, p. 88-97.

Nombre d'enfants par famille	Esclaves			Blancs de Saint-Paul		
		Moyenne des intervalles moyens par famille (en mois).			Moyenne des intervalles moyens par famille (en mois).	
Accouchements	nb. de familles	ap. décès	normaux	nb. de familles	ap. décès	normaux
3	6	17,5	25,42	4	20,75	27,5
4	20	27,83	35,89	9	23,33	33,19
5	9	24,94	27,15	11	21,86	32,29
3-5	35	23,42	29,49	24	21,98	30,99
6	13	26,2	33,18	9	18,6	21,16
7	14	21,89	25,07	13	18,08	25,51
6-7	27	24,5	29,13	22	18,34	23,34
8	9	24,25	24,68	14	19,32	24,38
9	7	15,57	26,2	10	20,88	26,02
8-9	16	19,91	25,44	24	20,10	25,20
10	5	16,8	32,03	8	19,75	26,48
11	5	16,1	25,17	13	14,88	23,52
10-11	10	16,45	28,60	21	17,32	25,00
12	3	13,78	24,25	5	18,63	21,73
13	2	12	25,05	6	20,00	21,83
14	1	11	24,33	4	20,50	23,13
15	1	10	21,83	2	14,00	21,70
16				1	12	26,42
17	1	13	20,13			
18				1	28	23,25
12 et plus	8	14,95	28,95	19	21,28	28,70
ensemble	96	17,9	26,5	110	19,4	25,2

Tableau 6-19 : Esclaves de Bourbon et Blancs de Saint-Paul. Valeur moyenne des intervalles normaux et après décès, suivant le nombre d'enfants de la famille, nés à Bourbon.

	Esclaves de Bourbon	Blancs de Saint-Paul	Esclaves/Blancs
Age de la mère à la dernière naissance	29,8 ans	38,79 ans	0,77
Age de la mère au mariage	23,8 ans	20,37 ans	1,17
Nombre moyen d'enfants par famille achevées	2,2	5,16 familles achevées	0,42
Intervalle protogénésique	29,15 mois	18,4 mois	1,58
Intervalle primo- intergénésiq	35,21 mois	25 mois	1,41
Intervalles normaux	26,5 mois	25,2 mois	1,05
Intervalles après décès	17,9 mois	19,4 mois	0,92

Tableau 6-20 : comparaison de quelques données concernant les populations blanche et esclave de Bourbon.

Alors que, dans les familles blanches, l'intervalle moyen après décès : 19,3 mois, est très proche de l'intervalle protogénésique : 18,4 à 19,9, suivant la distribution retenue⁴³³, chez les esclaves, l'intervalle moyen après décès est environ une fois et demi moins important que l'intervalle protogénésique moyen : 18 mois environ contre 29,15⁴³⁴, sur lequel n'influe pas la durée de l'allaitement au sein.

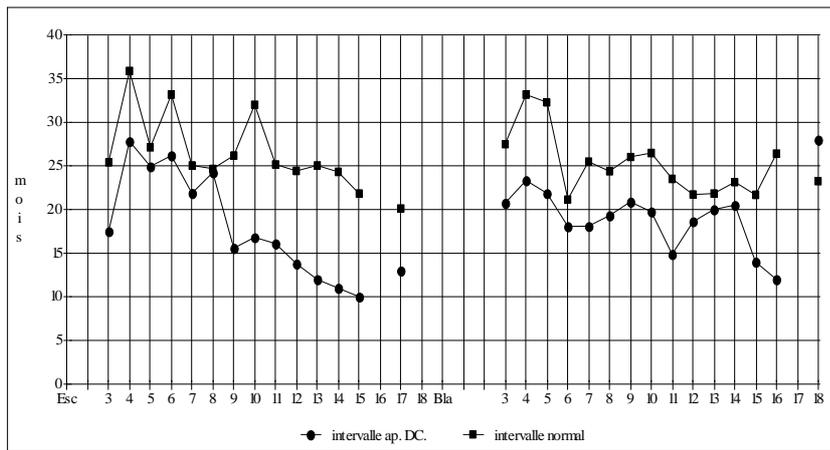


Figure 6-15 : Esclaves (Escl.) de Bourbon et Blancs (Bla.) de Saint-Paul. Intervalle normal et intervalle après décès suivant la dimension de la famille.

La figure 6.15 présente la distribution des deux intervalles en fonction du nombre d'enfants dans les familles d'habitants Saint-Paulois ou d'esclaves. La mortalité infantile étant plus forte dans les familles les plus nombreuses, les deux sortes d'intervalles ont tendance à diminuer au fur et à mesure que le nombre d'accouchements s'accroît. Dans la série des intervalles après décès, la baisse la plus importante se rencontre dans les familles d'esclaves de 9 enfants et plus. En principe, les deux courbes, plus ou moins parallèles, ont tendance à se rapprocher lorsque le nombre d'enfants par famille augmente. Cela se vérifie chez les familles d'habitants de 3 à 14 enfants. Comme pour cette population, l'intervalle après décès demeure relativement stable, du moins jusqu'à cette limite, cette convergence provient, pour l'essentiel, d'une baisse relativement plus marquée de l'intervalle normal. On en déduit que, ici, le nombre d'enfants dans la famille dépend moins de la reprise d'ovulation que du délai de reprise des rapports sexuels, puisque la durée de l'intervalle après décès dépend

⁴³³ Ibidem. tab. 73, p. 184.

⁴³⁴ Voir Supra : Intervalles protogénésiques.

beaucoup de la fécondabilité. Chez les esclaves par contre, la convergence des deux courbes n'est effective que lorsque on se limite à l'observation des familles de trois à huit enfants. Les courbes divergent par la suite lorsque le nombre d'enfants par famille augmente, et ne convergent à nouveau que pour les deux dernières familles de 15 et 17 enfants.

Si la durée de l'allaitement était l'unique responsable de la moindre fécondité de la population servile, on devrait trouver plus de différence entre les intervalles normaux des deux populations qu'entre les intervalles après décès. Or dans un cas comme dans l'autre, exception faite dans les familles de 10-11 accouchements, la différence est faible et pratiquement identique. Cette faible différence entre les deux types d'intervalles relevés dans les deux populations de statut social différent, toutes choses étant égales par ailleurs, semble indiquer, que la moindre fécondité des esclaves réside pour l'essentiel dans l'allongement des délais de conception et non dans des différences de comportement à l'égard de l'allaitement au sein.

Tout en rappelant la faiblesse des échantillons observés, après avoir relevé les différences observées entre les deux populations (tableau 6.20), on peut conclure que la période féconde de la famille servile se trouvait réduite à ses deux extrémités du fait de la moindre fécondité des filles nubiles comme de celle des jeunes femmes esclaves et de la stérilité précoce des mères. Même en « *donnant de la jeunesse* » à leurs noirs, les maîtres n'auraient pu obtenir en retour de nombreux futurs esclaves.

D'autre part, la fécondabilité, c'est à dire la probabilité de concevoir au cours d'un cycle menstruel, comme le montre les écarts entre les intervalles protogénésiques des populations blanche et esclave, était plus faible chez les esclaves que chez les blancs. Il semble acquis, que compte tenu de leurs conditions de vie, la fréquence des cycles anovulaires ait été plus grande parmi les femmes esclaves que parmi celles des habitants. Il se pourrait également, que la fréquence des rapports sexuels entre hommes et femmes d'ethnies différentes, ait été moindre chez les esclaves que chez les blancs dont les couples étaient culturellement plus homogènes.